FRC 31460
Case FRC 25195

ADRESSE

AUX AMIS

DE LA PAIX.

Par M. Servan, ancien Avocat-Général au Parlement de Grenoble.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

LA maladie de l'état, aigrie déjà par sa durée, semble s'envenimer encore à l'approche de son terme : il m'a paru qu'en ce moment un ouvrage utile seroit celui où l'on s'attacheroit à montrer l'intérêt de tous les partis, dans la paix &, la plus prompte conclusion.

C'est à-peu-près ce que je me suis proposé dans ces feuilles ; je voudrois que le résultat fût de convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle, que le plus grand péril pour eux seroit de la faire avorter.

J'ai rassemblé sur ce sujet les plus fortes objections ou les plus spécieuses ; & si je n'ai pu donner à toutes des réponses sans réplique, il n'en est aucune où je n'apporte quelque adoucissement.

Je ne me dissimule point qu'on est à présent excédé de lecture, & que cet ouvrage, malgré ses bonnes intentions, ne sera vraisemblablement utile à personne ; du moins me sera-t-il utile à moi-même, & j'avoue que je me consolerai

d'avoir achevé, pour le ſeul contentement de mon cœur, ce foible écrit que ſon inſpiration ſeule m'a fait commencer : quand je n'aurois point écrit pour le repos des autres, j'aurois eu beſoin d'écrire pour le mien ; & dans le ſalut ou la ruine de ma patrie, ces ſentimens de paix, dont je dépoſe ici le témoignage, ne pourront qu'augmenter ma joie ou ſoulager ma douleur.

ADRESSE

AUX AMIS

DE LA PAIX.

Les hommes passionnés & dangereux, ne lisent guère, ou ne lisent que des livres dangereux & passionnés comme eux ; ils rejettent tout ce qui ne les flatte point. Toutes les pensées modérées les irritent.

Hommes équitables, hommes sages, vrais amis de la paix, je ne puis donc m'adresser qu'à vous, vous seuls aurez la patience de me lire, & peut-être le courage de me croire.

Et voici d'abord ce que j'ose vous dire : il n'est plus temps, amis de la paix, il n'est plus temps de vous cacher dans la retraite que vous chérissez ; de fuir les hommes injustes & turbulens que vous craignez, ou de garder un silence modeste au milieu de leurs disputes emportées ; il n'est plus temps enfin, de vous contenter de réfléchir & d'observer ; le repos n'est plus de saison ; & la prudence est d'avoir du courage : il faut agir, il faut parler vous-mêmes : voici

le moment où vous devez vous répandre en public, vous montrer par-tout ; & plût au ciel que dans ce moment critique, tout homme ſage oſât ſe donner à lui-même la place, &, s'il le pouvoit, la hauteur d'un obéliſque dans les places publiques !

Amis de la paix, lorſque tout conjure pour ſa ruine, c'eſt à vous enfin de conſpirer pour ſon ſalut, & vous n'avez pas un ſeul moment à perdre ; ſi vous laiſſez échapper celui qui s'enfuit, votre ſilence & votre inaction ſeront auſſi coupables que les diſcours & les complots même des hommes factieux ; ils auront voulu perdre la patrie, & vous n'aurez pas voulu la ſauver. Que dis-je ? ils auront même déployé plus de courage pour faire le mal, que vous pour l'empêcher ; & prenez bien garde qu'en partageant avec eux le crime de mauvais citoyens, vous n'ayez tout ſeuls l'infamie de la lâcheté.

Bons citoyens ! concevez-vous bien la ſituation où nous ſommes ? Encore un moment de patience & de courage, & la France eſt ſauvée ; encore un degré d'anarchie, & la France eſt perdue : ne voyez-vous pas la nation entière, ſuſpendue par un cheveu ſur un abyme ? & le ciſeau de la diſcorde eſt ouvert. Bons citoyens ! que ferez-vous ? ..... Ah ! ſans doute, tout ce que vous pourrez faire : ce qui n'excédera pas entièrement votre pouvoir, vous le comprendrez rigoureuſement dans votre devoir même.

Et d'abord, ce que vous avez de plus preſſant, c'eſt de vous unir : formez enfin des aſſemblées

d'hommes ſages, comme il y en a d'hommes turbulens : quoi ! les inſenſés & les méchans ſavent s'unir & les bons & les ſages ne ſauront que s'iſoler ? Que la ſageſſe eſt dangereuſe, ſi elle ne veut être utile qu'à elle-même ! Uniſſez-vous donc, bons citoyens, & ne tardez point à montrer à la patrie des aſſemblées régulières, dont l'unique objet ſoit le rétabliſſement de la paix par tous les moyens qui dépendront de votre fortune, de vos lumières, & de votre courage : là vous vous éclairerez mutuellement ſur les dangers communs ; vous vous communiquerez vos obſervations & vos vues ; vous vous animerez à chercher enſemble les reſſources, & jamais vous ne vous ſéparerez qu'après avoir concerté chaque jour les combats que vous devez livrer à toutes les idées, comme à toutes les actions dangereuſes.

Dans ce moment d'effervescence terrible, attendez-vous à trouver par-tout les idées exagérées, par-tout les actions tendant à la violence. Vous ſerez environnés d'hommes qui reſſemblent à ceux que l'ivreſſe a frappés ; toutes les limites, les routes même varient à leurs yeux troublés ; & parce qu'ils chancellent, ils croient que leur chemin eſt mobile ; ce que les uns appellent *juſtice inviolable*, vous l'entendrez nommer par les autres, *oppreſſion inſupportable*. Droits, devoirs, raiſon, équité, toutes ces notions de morale qui doivent être fixées comme des termes, chez des hommes ſoumis à des lois, ſont maintenant ébranlées dans leurs fondemens par les ſecouſſes d'une grande

révolution : chacun s'empreſſe de les ſaiſir comme des matériaux pour l'édifice qui lui convient dans la ſubverſion générale ; & tous diſputant ſur des ruines, ſont prêts de s'en faire des armes pour achever de s'écraſer par leurs ruines mêmes.

I.

Amis de la paix, vous trouverez des ames douces & ſenſibles, que les meurtres & tous les crimes de la populace ont indignées contre le peuple même.

Vous trouverez des ames timides, épouvantées par le trouble, & préférant déjà l'ordre apparent du deſpotiſme, aux déſordres qu'entraînent les efforts pour la liberté.

Vous rencontrerez même encore des hommes ſuperſtitieux, qui croient la religion perdue pour peu qu'on touche au ſacerdoce.

A chaque pas vous ſerez arrêtés par la foule de ces hommes qui ſe font aujourd'hui une profeſſion de la politique même, s'emparant hardiment de l'avenir pour le ſemer de préſages funeſtes, & recueillant d'avance chez la génération future une moiſſon de malheurs qu'ils ſe plaiſent à répandre au milieu de la génération préſente : en même temps d'autres hommes, pour qui l'idée ſeule d'*égalité* eſt un joug inſupportable, vous heurteront de leur orgueil irrité.

Enfin, ſi vous voulez deſcendre au peuple, & juſqu'à la populace même, vous ſerez révoltés, peut-

être,

être, de ces ames groſſières & violentes, ouvertes à tous les menſonges comme à tous les excès.

Amis de la paix, obſervez tout ce que hommes font, avec vigilance; écoutez tout ce qu diſent, avec patience, & répondez à tout avec mo dération.

Ne vous obſtinez, point à conſoler par le ſouvenir des maux paſſés, ou par les eſpérances des biens à venir, ces ames paſſionnées que le préſent ſeul occupe.

Au lieu de vous attacher à combattre les principes de chacun, appliquez-vous plutôt à leur montrer les convenances qui paroiſſent ſupérieures aux principes mêmes.

Tâchez enfin, dans ce cahos, de les ramener doucement à l'intérêt général, par ce fil de l'intérêt particulier, que la paſſion a briſé dans leurs mains.

I I.

Amis de la paix, attendriſſez-vous avec ces hommes humains & ſenſibles, que les violences, les outrages, les meurtres, les crimes de tous les genres ont rempli de terreur & de pitié.

Mais leur direz-vous, ne commettez pas l'injuſtice de confondre une groſſière & vile populace avec le bon & véritable peuple, laborieux, honnête, & plus eſſentiellement ami de l'ordre que nous-mêmes: car enfin, le peuple a beſoin de l'ordre pour s'aſſurer le

néceſſaire ; & nous ne l'implorons guère qu'afin de protéger nos plaiſirs. Appelerez-vous *la nation françaiſe*, ce tas de brigands achevés, ou commencés, ſans profeſſion, ſans domicile, ſans patrie ? inſectes qui prouvent les vices du gouvernement où ils pullulent, comme les vers annoncent un cadavre, & prouvent la mort du corps qu'ils détruiſent.

III.

Amis de la paix, quand on vous dira que la nation françaiſe a changé de caractère en changeant de poſition ; quand on vous peindra la confuſion de tous les droits, l'oubli de tous les devoirs, le mélange des conditions, l'anéantiſſement de toutes les diſtances, par-tout enfin, l'inſubordination qui mène à tous les déſordres par la licence ; quand on en voudra conclure que l'ancien aviliſſement a tout-à-fait corrompu notre nation, que la ſervitude nous a rendus incapables de la vraie liberté, & que, pour avoir trop obéi, nous ne ſommes plus dignes de nous gouverner nous-mêmes : pourquoi, répondrez-vous, voulez-vous ſi légèrement déſeſpérer du caractère de la nation ? Ne faut-il pas diſtinguer un accident paſſager, d'un état durable ? La criſe qui peut guérir eſt-elle toujours une maladie mortelle ? Que diriez-vous d'un homme qui s'épouvanteroit de ſe voir couvrir de puſtules, après avoir reçu l'inoculation pour garantir ſa vie même ? Vous vous étonnez de quelques actes d'inſubordination & de li-

cence ; mais, que ne vous étonnez-vous bien davantage, en voyant la France ſans lois, ſans magiſtrats, ſans force qui la contienne & la dirige, & ſachant pourtant ſe contenir & ſe diriger depuis deux mois entiers par la ſeule force du ſentiment, ou de l'habitude de l'ordre ?

Cherchez dans les hiſtoires humaines, quelque autre exemple d'un ſi grand empire, où tous les citoyens armés, & livrés pour toute règle à leurs paſſions, aient ſi long-temps conſpiré à ſe conſerver plutôt qu'à ſe détruire.

Doit-on augurer d'un tel peuple une licence incurable, ou le facile rétabliſſement de l'ordre. Si la ſeule habitude du travail a pu contenir les dernières claſſes des citoyens ; ſi la ſeule puiſſance de la morale a pu réprimer les autres, qu'arrivera-t-il lorſque les lois ſoutiendront ces hommes de toute leur énergie ?

De tout temps le peuple Français eſt connu par ſa ſoumiſſion à des lois vicieuſes : eſt-ce un motif d'augurer ſa révolte contre des lois plus ſages ? Il eſt célèbre par ſon attachement pour les plus mauvais rois : eſt-ce un préſage de ſon ingratitude pour le plus doux des princes ; celui qui a plus rendu aux Français en deux mois, que ſes prédéceſſeurs ne leur avoient ravi en huit ſiècles ?

S'il eſt vrai que les peuples aient leurs caractères comme les hommes, croyons qu'ils ſont également invariables pour les peuples comme pour les individus ; le caractère eſt un cercle autour duquel les hommes

peuvent tourner, mais d'où ils ne peuvent sortir jamais. Et soyons bien sûrs que le Français, léger, impétueux, prompt à censurer, à murmurer même, sera toujours le peuple le plus facile à gouverner avec du pain & de l'honneur.

Il ne faut point confondre un peuple barbare & devenu féroce, avec un peuple avili & corrompu: parmi les excès de la populace même on n'a remarqué ni l'aviliſſement de la lâcheté, ni la corruption de l'avarice; on ne l'a point vu, dans ſes atrocités, marchander avec de l'argent la vie de ſes ennemis ni la ſienne: quelle pitié d'obſerver toujours une nation chez ſes maîtres, & de juger des vices qui ſont dans les chaumières, par ceux qu'on voit dans les palais! Voyez un grand chêne dont les inſectes ont attaqué la cime; elle ſe briſe ſous l'effort d'un orage; mais l'arbre reſte debout en réſiſtant par ſes racines: telle eſt la France. La tête de ce grand chêne eſt briſée; mais le peuple, comme des racines profondes, le ſoutient au milieu de l'orage.

IV.

Amis de la paix, vous êtes bien convaincus qu'on ne peut la conſerver que par la liberté fondée ſur les lois: mais ne vous révoltez point contre ces ames timides qui vous diront qu'un ſiècle de deſpotiſme eſt moins funeſte que quelques mois d'anarchie; que la révolution la plus heureuſe coûte toujours trop cher,

& que la liberté eſt un héritage qu'il faut laiſſer défricher à ſes enfans.

Vous leur répondrez avec modération, qu'après un ſiècle de deſpotiſme, on trouve encore un ſiècle de deſpotiſme ; & qu'après quelques mois d'anarchie, on a ſouvent conquis des ſiècles de liberté.

V.

Amis de la paix, vous vous apercevrez bientôt que la vanité de paroître de grands politiques, a ſaiſi la plupart de vos concitoyens ; comme autrefois ils étoient paſſionnés de paroître des hommes à bonnes fortunes.

C'eſt le malheur de notre nation, que tout, juſqu'à la raiſon, y prend les travers de la mode : attendez-vous donc à trouver à chaque pas de ces politiques abſurdes, injuſtes ou menteurs.

Ils accuſeront de mille défauts les décrets de l'aſſemblée nationale ; mais vous, ſans diſcuter leurs reproches, contentez-vous de leur dire : vous avez envoyé des hommes à l'aſſemblée nationale, & vous vous étonnez que leur ouvrage ne ſoit pas ſans défaut ?

Tantôt ils ſe plaindront de l'extrême lenteur, & tantôt de l'extrême précipitation de cette aſſemblée.

Sans les faire rougir de leur contradiction, demandez ſeulement ſi jamais une aſſemblée d'hommes a plus remué & plus fixé de vérités importantes dans un ſi court eſpace de temps ; & ſi, dans la rapidité des évé-

nemens, il étoit poſſible de mettre plus de lenteur dans les déciſions.

Demandez, en un mot, qu'on examine attentivement ſi le temps permettoit de faire beaucoup plus ; ou ſi la néceſſité permettoit de faire beaucoup moins.

Préſentez à ces hommes une vérité qui les ſaiſira peut-être. Nous ne ſommes point placés, leur direz-vous, dans un juſte point de vue, pour juger de cette révolution! & qui ſait ſi la poſtérité, en s'éloignant des objets, & jugeant cette mémorable aſſemblée, ne s'étonnera pas toujours davantage de ſon activité, en comparant l'ouvrage avec le temps du travail, & de ſa ſageſſe, en comparant l'ouvrage avec la grandeur des obſtacles ?

V I.

Hommes ſages, ce ne ſera pas ſans peine que vous entendrez ſi ſouvent reprocher à votre aſſemblée nationale ſa fermentation, ſon trouble, ſon déſordre : & ſans doute vous admirerez ces détracteurs qui ſe paſſionnent eux-mêmes contre ceux qui ſe ſont paſſionnés pour eux ; mais que pourroient-ils vous répondre, ſi vous leur diſiez : quand vous avez envoyé vos députés à l'aſſemblée nationale, vous, hommes du tiers-état, ne leur avez-vous pas pas dit : *briſez toutes nos chaînes* ? Et vous, nobles ; vous, miniſtres de la religion, vous avez dit aux vôtres : *conſervez-les toutes*, & vous oſez vous ſcandaliſer tous, après cette miſſion, du bruit que font vos repréſentans en ſecouant

ces chaînes avec violence : vous appelez *tumulte*, *désordre*, *cabale*, le combat que vous avez commandé vous-mêmes?

Etes-vous donc si insensés de croire qu'un peuple change de gouvernement, comme un homme paisible change de vêtement ; ou qu'on passe de la servitude à la liberté, comme d'un appartement à un autre? Avez-vous cru que dans une assemblée composée d'une foule d'hommes dont les uns veulent devenir libres, & les autres veulent rester maîtres, on puisse terminer ces questions, où se mêlent les plus ardentes passions humaines, comme un géomètre résout dans son cabinet un problème sur les nombres; & qu'il fût possible, en un mot, d'acquérir sans trouble cette liberté qu'on ne peut même conserver sans inquiétude?

Quand vous ne verrez jamais l'ordre & le silence dans une assemblée d'esclaves, étonnez-vous alors de voir quelquefois le désordre & le trouble dans une assemblée d'hommes libres : c'est au milieu du tumulte & des cris de ces hommes libres que se forme souvent la loi qui doit imposer le silence à tous les citoyens ; & c'est dans le silence terrible de tous les sujets, que le despotisme forme la loi qui doit arracher des cris étouffés à chaque particulier.

VII.

Bons citoyens, vrais amis de la paix, dissipez de toutes vos forces les alarmes qu'on affecte de répandre

ſur la liberté de l'aſſemblée nationale dans le ſein de la capitale. Faites bien comprendre que ſi cette liberté n'étoit pas fondée ſur l'intrépidité des députés, elle le ſeroit ſur l'intérêt de Paris même : les citoyens de cette ville veulent-ils ſeuls être eſclaves, tandis que nous voulons être libres ; ou veulent-ils être libres, & que nous ſoyons ſeuls eſclaves ? Le peuple de Paris, enfin, veut-il, peut-il être le peuple-roi, comme celui de Rome ?

Chaſſez donc ces craintes dangereuſes ; & comme on diſtingue la force d'une homme aux pulſations de ſon pouls, faites ſentir la liberté de l'aſſemblée à la vivacité même de ſes débats.

Hommes juſtes, & qui voulez ſincèrement la paix, daignez écouter mes réflexions ſur ceux qui ont la charité de nous dire, ou de nous faire entendre que notre aſſemblée nationale n'eſt qu'un aſſemblage d'hommes audacieux & pervers, qui enchaînent les hommes foibles & timides : que veulent-ils que nous faſſions de cette terrible vérité ? Dans le moment où nous ſommes, lequel vaut mieux de l'ignorer ou de l'apprendre ? Pour moi, j'ai beau rêver, & je ne vois pas qu'on en puiſſe tirer autre choſe à préſent que la guerre civile. Citoyens cruels ou bien imprudens, attendez du moins, pour nous découvrir le déſordre, que nous ſoyons aſſez paiſibles pour le réparer. Ah ! ſi Dieu lui-même me révéloit une vérité qui dût porter le trouble & la guerre ; je ne dis pas dans un vaſte empire, je ne dis pas dans une ſeule cité, mais

dans

dans la dernière des familles ; je me dirois à moi-même : *cache cette vérité dans le fond de ton cœur : c'eſt un dépôt que Dieu te confie pour maintenir, en le célant, la paix parmi tes ſemblables.* Oui, la vérité même, quand elle eſt dangereuſe, doit être enchaînée comme une bête féroce. Et que ces hommes ne diſent pas que la vérité n'eſt jamais dangereuſe ; ce ſeroit dire que l'eſprit de l'homme eſt toujours juſte, & que ſon cœur eſt toujours droit. Nous ne pouvons pas plus recevoir la vérité dans tous les temps, que la nourriture à toutes les heures.

Bons citoyens, ne vous laiſſez point alarmer de toutes ces révélations dangereuſes ; dites-vous bien, que toute aſſemblée d'hommes a toujours offert un mélange de vices & de vertus, d'audace & de timidité, de talens & de calomnies ; que ce mélange même eſt peut-être néceſſaire pour opérer la fermentation qui épure les déciſions de ce qui eſt dangereux, & ne laiſſe que l'utile : à-peu-près comme de la combinaiſon des plantes venimeuſes & ſalutaires on forme de vrais remèdes.

Sans vous embarraſſer de ſcruter les cœurs de ceux qui viennent de vous faire des lois, contentez-vous de ces lois mêmes : que vous importe l'ouvrier, quand vous n'avez à faire que de l'ouvrage ? Fût-ce la main de Catilina qui préſentât de bonnes lois, il faudroit les recevoir comme de la bouche de Caton même ; & quand on croit entendre la raiſon de tous les hommes, il ne faut jamais y chercher la paſſion de tel homme.

VIII.

Je sais bien, amis de la paix, qu'on n'épargnera rien pour décrier ces lois, & que d'avance on en prédira les effets les plus funestes. Voulez-vous abréger ces vaines prédictions; faites à ces détracteurs une seule question, & pressez-les d'y répondre nettement.

Des Lois anciennes & des Lois nouvelles.

En avouant tout ce que vous voudrez de nos lois nouvelles, rendront-elles, leur demanderez-vous, le peuple Français plus malheureux qu'il ne l'étoit par les lois anciennes? Alors vous verrez ces hommes rougir & se taire, ou du moins s'efforcer de parler pour ne rien dire.

Mais suivez-les dans leur fuite, & demandez-leur s'ils ont tout-à-fait oublié ce que nous étions, pour s'alarmer tant de ce que nous allons être. Bien-loin de nous regarder comme des citoyens, leur direz-vous, à peine sembloit-on nous croire des hommes: notre conscience appartenoit à tous les prêtres; notre fortune à tous les déprédateurs, & nos personnes à tous les délateurs: nous étions la proie de nos ennemis dans la guerre, & la fable de l'Europe dans la paix: nous seuls enfin nous ignorions encore le dégré d'abjection où nous étions tombés; & sitôt qu'un Français avoit passé la limite de sa patrie, son nom étoit un fardeau qu'il ne cessoit plus de porter jusqu'à l'extrémité du globe.

Nous étions si loin d'avoir quelque liberté, qu'il

ne nous étoit pas même permis de parler de la liberté des autres ; & souhaiter un meilleur gouvernement, étoit pour nous aussi périlleux, que pour d'autres peuples de l'obtenir.

Pour comble de misère, le temps & l'infortune nous avoient ravi jusqu'à cette gaieté que l'Europe appeloit folie, & que la nature sembloit nous avoir donnée comme elle donne le sommeil aux malheureux.

Vous qui blâmez tout ce qui vient de se faire, j'interroge votre conscience, ajouterez-vous, & je vous demande de me répondre avec bonne foi : si l'on vous avoit annoncé, il y a vingt ans, tout ce qu'on vous offre aujourd'hui, vous l'auriez d'abord écouté comme un rêve, & vous l'auriez ensuite reçu comme un présent de la divinité ; & maintenant, parce que ce présent vous est offert de la main de quelques concitoyens que vous n'aimez ou n'estimez pas, vous le décriez : eh bien ! venez donc avec nous ; venez jurer sur le code de nos lois absurdes & barbares, venez jurer à la porte de nos prisons d'état ; venez jurer dans nos campagnes désolées, dans les chaumières incendiées d'impôts, dans les places publiques teintes du sang humain, dans le palais des rois investis de la flatterie & du mensonge ; venez jurer au milieu de ces courtisans, de ces ministres plus vils que la servitude, & plus corrompus que le vice même ; venez jurer, enfin, à la face de Dieu & des hommes, que notre ancien état étoit meilleur que celui qu'on nous offre. Non, vous ne l'oseriez jamais, & déjà vous croiriez entendre

le cri de la nation indignée, atteſtant contre vous le ciel & la terre.

Un menſonge nuiſible à la patrie eſt ſans doute le plus grand parjure : pourquoi donc commettez-vous devant chaque citoyen le parjure que vous n'oſeriez proférer devant la nation toute entière ?

IX.

De la vanité des prédictions politiques.

C'eſt une place ſi commode que l'avenir, on y diſpoſe ſi bien de toutes choſes ; les événemens qui ne ſont point encore arrivés gênent ſi peu, que vous devez bien vous attendre, vous qui déſirez la paix, de voir ceux qui ne s'en ſoucient guère, ſe ſauver des reproches du paſſé, en ſe jetant parmi les fantômes de l'avenir ; malgré tout ce que vous pourrez dire, ils voudront vous en épouvanter ; & vous entendrez ſur la conſtitution nouvelle les prédictions les plus funeſtes.

Les hommes ſont preſque tous des enfans ; comme eux ils ſe plaiſent, par l'émotion même de la terreur, à écouter les contes qui les effraient : tâchez de ramener ceux-ci à la vérité, par les réflexions que je vais vous offrir.

Liſez, direz-vous, ou faites-vous raconter ce que les hommes ont écrit ſur les gouvernemens de la terre les plus célèbres par la liberté ; & je puis vous aſſurer que vous ne trouverez pas un de ces gouvernemens

où la liberté ait été conſervée ou ruinée, préciſément de la manière que les politiques l'avoient annoncé.

Quand on établit le tribunat à Rome, doutez-vous que les patriciens ne fiſſent des harangues admirables pour en démontrer les dangers, & qu'ils ne peigniſſent le peuple Romain à Rome, comme on peint le peuple Français à Paris? Harangues admirables, éloquence ſublime! & le tribunat ſauva Rome.

Quel politique Romain ne regarda la dictature comme l'inſtitution la plus ſalutaire? & l'inſtitution de la dictature, à la fin, perdit Rome. Nul homme ne put voir la connexion des événemens entre la dictature de Camille ou de Fabius, & celle de Sylla ou de Céſar.

O! vanité de la politique même après l'exiſtence de l'empire Romain, quand mille hiſtoires eurent expoſé à tous les yeux, & mis, pour ainſi dire, dans toutes les mains, les pièces de cette vaſte machine; quand elles eurent montré les événemens qui en avoient excité le jeu; ces étonnans effets furent encore un problême: il a fallu de nos jours le génie de Monteſquieu pour nous en expliquer la grandeur & la ruine.

Et ce qui eſt bien ſingulier, ce même Monteſquieu, qui dans cet ouvrage, perçant tout le paſſé avec un œil d'aigle, ſemble n'avoir beſoin que de ſe tourner pour percer auſſi ſûrement l'avenir; ce Monteſquieu s'aviſe de prédire une grandeur future à une petite

république de Suiſſe ; & cette république n'a pu tirer juſqu'à préſent ſa ſûreté que de ſa modération : bornée à ſa conſervation, on diroit qu'elle met ſ ſageſſe à démentir la prédiction de Monteſquieu.

L'abbé de Mably n'a-t-il pas vanté le gouvernement naiſſant de Suède ? & ce gouvernement n'a pas ceſſé de ſe tourmenter & de tendre à ſe diſſoudre.

Quand les nouveaux Américains voulurent ſe donner une conſtitution, combien les Anglais n'annoncèrent-ils pas ſa ruine ! Les Anglais mêmes, depuis qu'ils ſont libres & riches, n'ont point ceſſé de ſe prédire d'un jour à l'autre la banqueroute & l'eſclavage ; & ce qu'il y a d'admirable, on voit toutes ces vaines prédictions ſe réfugier dans l'avenir, à meſure que le préſent les dément & les pourſuit, & s'appeler toujours effrontément *la vérité*, le lendemain même du jour qui les a convaincues d'impoſture.

Je vais plus loin, amis de la paix : ſi vous demandez maintenant à tous ces politiques ſi clairvoyans ſur les effets de notre conſtitution nouvelle, de vous développer toutes les cauſes de la révolution qni nous paſſionne aujourd'hui, nul ne pourroit vous les aſſigner avec netteté ; vous les verriez tous entrer dans un labyrinthe, où chacun errant à ſa manière, chercheroit une iſſue différente.

Foibles & inſenſés que nous ſommes, nous ne ſaurions expliquer le paſſé ni le préſent, & nous avons la fureur de deviner l'avenir ! nous oublions ſans ceſſe que les hommes n'ont que deux grands maîtres pour

les inſtruire, l'expérience & le génie; que ces deux maîtres ne peuvent, dans les choſes qui ne tiennent pas à nos premiers beſoins, preſque rien l'un ſans l'autre; que l'expérience n'eſt rien, ſans le génie qui la recueille, comme le génie eſt peu de choſe ſans l'expérience qui le ſoutient.

Quelle pitié, de voir tous ces ſpéculateurs démonter pièce à pièce nos machines politiques, calculer la dimenſion de chaque roue, leur action réciproque, leurs frottemens; &, comme s'ils avoient tout fait, annoncer hardiment leurs effets & leur durée! mais le premier mobile de tous ces rouages, le cours des événemens & tout ce que notre ignorance appelle *haſard*, le peuvent-ils calculer? Savent-ils ſi, de l'urne de la providence, toujours enfoncée dans un nuage, ces événemens couleront comme des torrens ou comme des ruiſſeaux.

Hélas! au lieu de prédire le cours réglé des effets, que ces hommes précipités n'en prévoient-ils plutôt l'incertitude & les écarts! & comptant peu ſur la ſolidité de tout cet engrenage politique, qu'ne diſpoſent-ils autour de ces rouages, des ouvriers qui ſachent les réparer, quand les événemens les auront endommagés par un mouvement trop violent; ou qui puiſſent faciliter leur jeu, ſi ce mouvement, au contraire, eſt trop foible.

Ces ouvriers, plus néceſſaires que la machine même, politiques modernes, apprenez des politiques anciens ce qu'ils ſont, ou ce qu'ils doivent être: ce ſont les

inſtituteurs des enfans ; ce ſont les cenſeurs des hommes, ce ſont en un mot, tous ceux qui formeront nos mœurs : voilà, voilà le ſeul régulateur de la politique humaine & des événemens du haſard ; & voilà la ſeule choſe dont vous ne daignez point nous parler !

Bons citoyens ! redites-le ſans ceſſe, parce que ſans ceſſe on l'oubliera : ce ſont nos mœurs qui décideront du ſort de notre conſtitution, & notre conſtitution ne ſauroit décider ſeule du ſort de nos mœurs.

Si nos lois civiles égaliſent davantage les fortunes ; ſi elles reſſerrent le reſſort de la puiſſance paternelle ; ſi par leurs inſtitutions ſur les dots, elles rendent les mariages plus faciles ; ſi par la liberté du divorce elles affermiſſent ce lien en l'allégeant ;

Si nos lois de police favoriſent le travail, & rendent l'oiſiveté plus pénible que le travail même ; ſi elles ont l'art d'établir des fêtes vraiment publiques & patriotiques ;

Si nos lois criminelles ſont douces & impartiales ; ſi nous joignons à des lois qui puniſſent les fautes avec modération, d'autres lois qui récompenſent les vertus avec générosité ;

Si par l'influence ſecrète, mais bien étendue, de nos lois fiſcales, on ramène les villes dans les campagnes ;

Si nos lois religieuſes ceſſant de dénaturer l'homme, ne s'occupent plus de le façonner à l'eſclavage civil, par l'eſclavage religieux ; ſi ces lois banniſſent la ſuperſtition qui avilit le cœur, pour établir à ſa place la morale qui l'élève & l'affermit ;

Si

Si l'on établit enfin une éducation où l'amour de la patrie & de la liberté ſoit nourri par les plus profondes racines de l'habitude ; alors, bons citoyens, nous pourrons dormir en paix ſur les défauts même de notre conſtitution, & ceux qui nous prédiſent la ſervitude & le malheur, auront menti.

Mais, ſi toujours dupes de notre caractère inquiet, impétueux & vain, nous voulons briller dans l'Europe par nos forces & nos richeſſes ; ſi nous regardons au-dehors les victoires comme un honneur, & le luxe au-dedans comme un bonheur ; ſi nous continuons à chercher d'autres délices que celles de la liberté dans le ſein de nos familles : alors, bons citoyens, quelle que ſoit notre conſtitution, ceux qui nous auront promis en ſon nom le bonheur, nous auront bien trompés.

X.

Hommes ſages, malgré ces réflexions, n'attendez pas que nos politiques diſcoureurs conſentent tous à ſe taire devant l'avenir : vous trouverez toujours des hommes précipités qui, ſans attendre l'expérience, s'efforceront d'entraîner les eſprits dans leurs conjectures ſur les effets de nos lois nouvelles.

De l'aviliſſement de l'autorité royale.

Vous les entendrez ſur-tout murmurer ſouvent de l'aviliſſement de l'autorité royale : vous êtes Français ;

& ce reproche vous touchera : nous ! avilir l'autorité royale ! nous qui chériſſons la monarchie par principes & notre monarque par ſentiment !

Mais, pour ſavoir ce qui peut avilir un roi, ne faut-il pas connoître ce qui doit l'honorer ? Si la gloire d'un roi eſt de commander à des hommes, n'eſt-ce pas l'avilir que de dégrader ſes ſujets ?

Prenez-y garde, direz-vous à ces Français qui s'alarment, votre cœur vous trompe : accoutumés à compter les rois pour tout, vous avez inſenſiblement oublié de compter les hommes pour quelque choſe ; toute reſtitution faite à la nature humaine vous paroît un vol à la royauté ; & vos yeux ſont ſi faſcinés, que la loi même vous ſemble effacée, quand, au lieu de la volonté éclatante d'un Roi, vous n'y découvrez que la vôtre & celle de vos ſemblables.

Hélas ! faut-il blâmer les Rois de ſe croire preſque des dieux, quand nous-mêmes avons la foibleſſe de crier au ſacrilége contre des lois qui leur preſcrivent de n'être que les premiers des hommes ?

Cependant, quelle idée avons-nous de Dieu même ? Celle d'un être à qui l'accompliſſement de tout mal eſt impoſſible, & la perfection de tout bien eſt néceſſaire : ſeroit-ce donc avilir les rois, de leur ôter la puiſſance de nuire, pour les combler du pouvoir d'être bienfaiſans.

Et quel indigne aviliſſement, au contraire, quand les inſtitutions humaines, abaiſſant un monarque au-deſſous du plus vil de ſes ſujets, en font l'homme de

ſon empire le plus craint à la fois, & le moins eſtimé ; quand, lui préparant une route facile aux plus grands vices, elles ne ceſſent de lui embarraſſer celle des moindres vertus !

Bons citoyens, dites encore qu'un trône doit être un autel où les ſujets portent tour-à-tour les vœux confians de leurs beſoins, & les doux ſentimens de leur gratitude. Quelle profanation, d'en faire un aſyle où des rois, des miniſtres, des ſcélérats affreux, ſoient toujours aſſurés de l'impunité des lois, ſans jamais pouvoir s'y ſouſtraire à la haine des hommes, & aux vengeances de l'opinion !

Garantir les rois de la foibleſſe qui les conduit aux abus de la puiſſance ; leur conſerver toute la force qui peut en faire un légitime uſage ; tel eſt l'unique moyen de maintenir la majeſté des rois & la liberté des ſujets, & d'honorer à la fois les rois par leurs bienfaits, & les ſujets par leur amour.

Nous n'aſſurons point que nos inſtitutions nouvelles aient entièrement atteint ce but ; mais nous pouvons aſſurer qu'elles y tendent, & c'eſt bien aſſez pour les juſtifier d'avoir avili la majeſté royale. Eh ! comment auroient-elles pu l'avilir ? Elle étoit dégradée juſqu'au deſpotiſme.

XI.

Hommes ſages, vous ſavez que les hommes conviennent aſſez facilement des bons principes, mais qu'ils en nient ſouvent les conſéquences : c'eſt que les

bons principes en morale & en politique, ne s'adreſſent qu'à la raiſon, & leurs conſéquences attaquent les intérêts & les paſſions.

C'eſt, par exemple, un principe aujourd'hui généralement reconnu, que l'union du pouvoir légiſlatif au pouvoir exécutif, produit le pouvoir arbitraire; la première conſéquence de ce principe étoit de ramener le pouvoir légiſlatif à la nation, en laiſſant le pouvoir exécutif au prince; cependant ce partage ſi ſimple a excité de grandes rumeurs: on n'oſe plus dire que le prince ſeul doit faire les lois, mais on aſſure qu'il peut ſeul les empêcher.

Du Veto *abſolu & ſuſpenſif.*

En vérité, hommes ſages, la vie des individus & celle des états n'étant qu'une ſuite de volontés & d'actions, quiconque a le droit de les empêcher de tout faire, a celui de les détruire.

Mais il faut écouter les raiſons d'une telle opinion: « Que prétendez-vous donc faire de vos rois, diſent » ſes partiſans? voulez-vous qu'ils ſoient les premiers » huiſſiers de la nation? Tous les ſujets auront le » droit de commander, & le roi ſeul n'aura que la » prérogative d'obéir! Simple ſpectateur de l'œuvre de » la loi, il n'y concourra jamais d'une manière efficace! Et ſi vous lui permettez de l'arrêter un mo- » ment, c'eſt pour lui faire ſubir l'affront de l'ad- » mettre malgré lui, & d'en être le hérault lui-même?

« Quel intérêt voulez-vous que les rois prennent à » l'exécution de ces lois qui leur ſeront toujours » étrangères, & leur paroîtront ſouvent ennemies ? » N'eſt-ce pas auſſi une injuſtice trop criante dans » votre conſtitution, de ſuppoſer toujours le prince » ſans vertus, & vos repréſentans ſans vices? Rois » & repréſentans, n'auront-ils pas tous une paſſion » commune ? ne ſeront-ils pas tous également ambi- » tieux ? Si l'ambition des rois eſt plus ſoutenue, » celle des repréſentans ſera plus vive ; la ſageſſe » exigeoit ſans doute que ces poids, à-peu-près égaux, » fuſſent balancés l'un par l'autre, & qu'en accor- » dant aux repréſentans de la nation le droit de pro- » poſer des lois, on aſſurât au monarque le privi- » lége de les refuſer.

» Quand on verra des Louis XI occuper le trône, » & les de Thou, les Harlay, les Molé, les Beauvil- » liers, les Montauſier, les Fénélon, les Monteſ- » quieu, &c., remplir vos aſſemblées nationales, » votre conſtitution paroîtra fort ſage : mais quand un » roi aura l'ame d'Henri IV, & que vos repréſentans » auront le génie des ligueurs, quels ſeront les effets » de cette conſtitution ?

» Pourquoi, d'ailleurs, voulez-vous être plus ſavans » & plus jaloux en fait de liberté, que le peuple An- » glais ? Ce peuple réfléchit-il moins que vous ? N'a- » t-il pas l'expérience qui vous manque ? Aimez-vous » mieux conſulter une vaine théorie, qui peut vous » tromper, que des faits dont le ſuccès eſt prouvé ?

» Et faut-il que la vanité de mieux faire vous aveugle » sur les moyens avérés de faire le bien » ?

Toutes ces raisons, amis de la paix, ne sont point sans force ; mais pour rassurer les esprits, je vous proposerai d'abord une réflexion bien simple.

Quand il s'est agi de ce fameux *veto* royal, rappelez-vous qu'il s'éleva deux partis qui faillirent à dégénérer en affreuse discorde : les uns vouloient que ce droit fût absolu & sans limites, & les autres vouloient l'anéantir tout-à-fait : mais anéantir un tel droit étoit vraiment dangereux, & l'abandonner sans limites, l'étoit peut-être encore davantage : le limiter dans un juste espace, paroissoit le vœu de la sagesse : & quand on parvient à mécontenter à la fois deux partis opposés, on peut se croire assez voisin de la vérité.

Après cette réflexion, hommes sages, vous vous garderez bien de l'imprudence de jugement, tant reprochée à notre nation ; vous ne préférerez point hautement notre constitution nouvelle à toutes les autres constitutions, à-peu-près comme nous mettions notre cuisine & nos modes au-dessus de celles du reste de l'univers : vous vous contenterez de faire observer qu'en fait de gouvernement, comme de régime, les exemples sont trompeurs, & que ce qui fait le salut de l'un, peut entraîner la ruine de l'autre. Vous ferez remarquer aux détracteurs, que dans le gouvernement d'Angleterre, par exemple, les grands ont un puissant intérêt de s'unir au peuple contre le roi qui voudroit empêcher des lois nécessaires au maintien

de la conſtitution, parce que cette conſtitution leur aſſure de très-grandes prérogatives. Mais dans la nôtre, au contraire, les grands ſont tous intéreſſés à s'unir au monarque pour ruiner la liberté & la conſtitution qui les abaiſſe. Il eſt donc clair, direz-vous, que la conſtitution Anglaiſe pouvoit, ſans péril, accorder à ſon roi plus de force que la nôtre ne devoit lui en laiſſer avec prudence.

Vous ferez ſentir encore que la conſtitution propre à conſerver la liberté dans un île où tout eſt rempart pour la retenir, ne vaudroit rien dans un continent où tout ce qui l'environne offre des iſſues pour la perdre.

En Angleterre, ſi la nation vouloit abſolument forcer ſon roi dans le refus injuſte d'une loi néceſſaire, elle pourroit refuſer à ſon tour les ſubſides, ſuſpendre l'action du gouvernement, & dormir impunément quelque temps, comme l'Alcyon au milieu des flots de la mer.

Mais en France, la moindre ſuſpenſion des ſubſides, en allumant la fièvre de la diſcorde au-dedans, frapperoit l'état de paralyſie au-dehors, & le livreroit ſans défenſe aux entrepriſes de tous ceux qui l'environnent.

Enfin, vous montrerez, amis de la paix, la différence extrême entre une conſtitution achevée, & celle qui n'eſt qu'ébauchée, &, pour ainſi dire, qu'eſſayée. Dans la violence des intérêts oppoſés, & l'ancienneté de nos préjugés vicieux, peut-être la ſeule perfection

qu'on pouvoit donner à notre conſtitution, étoit d'y fonder les moyens de corriger inſenſiblement ſes défauts mêmes : ſi l'on eût accordé ou refuſé tout-à-fait au roi le droit d'empêcher les lois, c'en étoit fait, la conſtitution étoit fixée ſans retour, on n'auroit pu changer qu'en devenant pire ; du moins, tout changement utile auroit peut-être exigé des efforts dangereux.

Le roi privé de tout *veto*, ne pouvoit empêcher les lois qu'on auroit vu favoriſer toujours plus l'anarchie ou la démocratie ; & le roi, armé d'un *veto* abſolu, auroit maintenu dans la conſtitution tous les défauts qui pouvoient favoriſer le deſpotiſme.

Amis de la paix, dites bien ceci à quelques détracteurs : n'eſt-il pas poſſible, après tout, que l'expérience développe les effets de notre conſtitution d'une toute autre manière que nous l'avons prévu ? Pouvons-nous aſſurer, par exemple, que le peuple ne deviendra pas très-indifférent pour ſes aſſemblées politiques, & très-inattentif ſur ſa liberté! Oſerions-nous garantir que la corruption des hommes riches ne ſera point envenimée par tous les cauſtiques de l'ambition, & qu'enfin un monarque adroit & ferme, profitant de tous ces vices, ne puiſſe un jour menacer notre liberté, par les loix de notre conſtitution même ? Dans ces conjonctures, que deviendrions-nous, ſi ce roi étoit armé d'une faculté illimitée d'empêcher toutes les loix que les bons citoyens propoſeroient pour arrêter leur ruine par des loix meilleures ? Il

me ſemble alors entendre ce prince diſant au fond de ſon cœur avec une joie cruelle.

« Nation imprudente, tu as fait dans l'enthou-» ſiaſme de la liberté, des loix qui te conduiſent » à ta ruine : tu le vois à préſent, & tu trembles : » je le vois auſſi, & je triomphe. Tu cherches ton » ſalut dans des loix nouvelles, & tu me demandes d'aſ-» ſurer cet appui, ſur le bord du précipice où tu » vas tomber. Non ; je le refuſe : j'en ai le droit ; » tu l'as conſacré toi-même ; tombe & précipite-» toi vers l'eſclavage : ma prérogative eſt de t'y » pouſſer, en conſervant toutes les loix qui con-» viennent à l'accroiſſement de ma puiſſance, & » ne permettant jamais celles qui ne conviennent » qu'à ta liberté ».

XII.

Objections ſur la conduite de l'aſſemblée nationale.

Amis ſincères de la paix, ſoyons de bonne foi, & n'imitons point ceux qui ſe trompent eux-mêmes, afin de mieux tromper les autres : dans la foule d'objections vagues, puériles, fauſſes, & même odieuſes, on vous en oppoſera de ſpécieuſes & de ſages : des hommes ſenſés vous diront : » falloit-» il donc ſe hâter de détruire l'ancien édifice juſ-» ques dans ſes fondemens, lorſqu'on étoit encore » incertain d'en pouvoir élever un tout nouveau ? » Dans une entrepriſe ſi difficile par elle-même, » étoit-il prudent d'appeler encore tant de difficultés

„ étrangères ? Ne devoit-on pas prévoir que l'état
„ ſans lois, ſans ſoutien, pouvoit périr & ſe diſ-
„ ſoudre dans l'intervalle, entre les loix anciennes
„ qui n'exiſtoient plus, & les loix nouvelles qui
„ n'exiſtoient pas encore ? Quels politiques ont
„ jamais imaginé de plonger d'abord une nation dans
„ l'état d'anarchie & de guerre, pour la ramener
„ enſuite à un ordre civil plus parfait ? Dans tout
„ ce qui s'eſt fait, enfin, ne voit-on pas toujours
„ la paſſion, là où l'on ne devroit rencontrer que la
„ ſageſſe ? „

Ces détracteurs vous citeront Monteſquieu, qui, dans les changemens politiques, défend toutes les *actions ſubites.*

Ils vous citeront Rouſſeau, qui, dans ſon ouvrage ſur le gouvernement de Pologne, dit : *je ſens la difficulté du projet d'affranchir vos peuples ; ce que je crains n'eſt pas ſeulement l'intérêt mal entendu de l'amour-propre, & les préjugés des maitres ; cet obſtacle vaincu, je craindrois les vices & la lâcheté des ſerfs : la liberté eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion ; il faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter. Je ris de ces peuples avilis qui ſe laiſſant mener par des ligueurs, oſent parler de liberté ſans même en avoir l'idée, &, le cœur plein de tous les vices des eſclaves, s'imaginent que pour être libres, il ſuffit d'être des mutins..... Affranchir les peuples de Pologne eſt une grande & belle opération, mais hardie, périlleuſe, & qu'il ne faut*

pas tenter inconsidérément : parmi les précautions à prendre, il en est une indispensable, & qui demande du temps ; c'est, avant toute chose, de rendre dignes de la liberté, & capables de la supporter, les hommes qu'on veut affranchir [1].

Voyez, vous diront-ils, comment l'abbé de Mably s'explique dans son ouvrage posthume, *des droits & des devoirs du citoyen* : en parlant des états-généraux que nous pouvions rassembler pour nous rendre à la liberté, & qu'il se figuroit comme par un esprit prophétique : *vous craignez*, dit-il dans ce singulier ouvrage, *que vos états-généraux ne fussent trop mous, & moi je craindrois qu'ils ne fussent trop vifs ; j'ai peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne voulussiez tout d'un coup devenir des gens parfaits. Il y a cependant une route dont vos états naissans ne pourroient s'écarter sans une extrême péril : ils*

[1] A la lecture de ce passage, j'ai souvent entendu des hommes sensés s'écrier : *quelles sages leçons ! quel homme que ce* Jean-Jacques ! Ces mêmes hommes soutenoient que le génie de la législation, étoit encore plus dans le cœur que dans la tête ; que pour trouver de bonnes lois, il falloit être capable de les observer ; & que pour se rendre utile aux hommes, il falloit d'abord les aimer. Voyez, disoient-ils, parmi les anciens, *Numa*, *Lycurgue*, *Solon* ; & parmi les modernes, *l'Hospital*, *d'Agueſſeau*, *Monteſquieu*, *Jean-Jacques*. O vertu ! s'écrioient-ils encore, tu es bonne à tout ! on t'a vu quelquefois suppléer le génie ; mais dans les choses utiles aux hommes, dans l'art sublime de leur donner des lois, jamais, non, jamais le talent, le génie ne suppléeront la vertu.

doivent se comporter avec une extrême circonspection ; ils devroient faire semblant de ne pas voir tous les abus ; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence..... Plus les vices sont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front..... point de zèle indiscret : la vanité & l'avarice sont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions : il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux passions : loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la nation, il faut, au contraire, faire espérer des distinctions plus flatteuses, & une grandeur plus réelle : que chaque citoyen sur-tout soit sûr de sa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal-entendue, les créanciers de l'état. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être assez fou pour exiger de l'héroïsme : nous avons eu des rois despotiques : il est juste de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les états, pleins d'égards pour les seigneurs & la noblesse, doivent donc se charger de toutes les dettes de la couronne. « IL FAUT GUÉRIR L'ÉTAT, » mais par un régime doux, & ne pas oublier que c'est » un malade affoibli par de longues maladies : que la » convalescence doit être lente, & qu'en la hâtant par » des remèdes violens, on risqueroit de la retarder ».

Appliquez, ajouteront les censeurs, ces opinions de nos plus sages politiques, à tout ce que l'assemblée nationale a fait, & jugez de sa sagesse.

« C'étoit une maxime célèbre & reconnue de

l'europe entière, que le maintien de la monarchie étoit inſéparable de celui de la nobleſſe ; & notre aſſemblée veut conſerver la monarchie, en détruiſant tout d'un coup la nobleſſe ; car enfin, l'eſſence de cet ordre ne conſiſtant que dans la diſtinction, confondre la nobleſſe avec le peuple, c'eſt la détruire ».

« Notre peuple étoit abaiſſé preſque au dernier degré de ſervitude ; & ſans aucun intervalle, l'aſſemblée nationale le porte au premier degré de puiſſance ».

« La religion ou le ſacerdoce s'étoient inſenſiblement liés à toutes les parties du gouvernement : le clergé enlaçoit l'état, comme le lierre enlace un ormeau ; il lui nuiſoit ſans doute, mais enfin, falloit-il l'arracher avec violence, au lieu de le détacher avec une ſage lenteur ? & ne ſuffiſoit-il pas d'abord d'anéantir l'ordre du clergé, en le confondant dans l'ordre de la nobleſſe » ?

» Qui peut, en obſervant tout cela, ſe refuſer à cette idée, que l'aſſemblée nationale n'a été que l'aſſemblage de deux factions, qui ſe déteſtoient & s'inſultoient, l'une ſous le nom *D'ARISTOCRATIE*, & l'autre ſous celui de *démocratie* ? Et quand de deux factions, l'une enfin écraſe l'autre, peut-on dire que c'eſt la ſageſſe ou bien la force qui l'emporte » ?

« Auſſi, voyez l'ouvrage qu'ils ont fait, & dites-nous comment il eſt poſſible d'excuſer l'inſti-

tution d'une chambre unique de repréſentans ; inſtitution inouie, ſans exemples comme ſans motifs, & qu'on ne peut pas plus juſtifier dans une grande monarchie, par l'autorité de l'expérience, que par les ſpéculations de la théorie ! Quoi ! dans la monarchie françaiſe, confier la puiſſance légiſlative à un corps très-nombreux, formant une aſſemblée unique, ſans contrepoids qui l'arrête, & tendant toujours à la démocratie ou à l'anarchie, par la force accélérée de ſa paſſion dominante ! en vérité, cette inſtitution téméraire, qui a tant étonné nos contemporains, pourra bien faire gémir notre poſtérité ».

Motifs de l'anéantiſſement de l'Ordre de la Nobleſſe.

Amis de la paix, hommes équitables, ces objections ſont fortes, & vous en conviendrez : mais voici ce que vous prierez ces hommes ſenſés, de conſidérer avec quelque attention.

Le mouvement de cette révolution a été extraordinaire, & trop rapide ſans doute ; mais il faut convenir que cet excès, dans la force qui attaquoit, n'a été produit que par l'excès de la part de la force qui réſiſtoit.

Le plus paiſible ruiſſeau devient torrent, quand une digue l'arrête ; il s'enfle, il s'élève, accumule ſon poids, & rompant la digue, il entraîne tout devant lui.

Suivez bien l'hiſtoire de cette révolution, & vous verrez que le peuple ne s'eſt trop élevé peut-être, que par l'acharnement de la nobleſſe & du clergé à le retenir dans ſon abaiſſement ; qu'il n'a tout exigé, comme un droit, que parce qu'on ne vouloit rien accorder qu'à titre de grace ; qu'on n'a détruit le gouvernement juſques dans ſes fondemens, qu'en voyant la nobleſſe & le clergé chercher dans les moindres ruines des matériaux pour faire un édifice tout pareil ; qu'enfin ces deux ordres s'obſtinant à peſer ſur la nation, ils l'ont eux-mêmes réduite à les jeter par terre, comme un inſupportable fardeau.

Soyons de bonne foi, les événemens qui ont précédé l'aſſemblée nationale, & ceux qui l'ont ouverte, ne montrent dans la nobleſſe & le clergé qu'une ſuite d'imprudences inexcuſables ; & de la part des communes, les événemens qui ont ſuivi, laiſſent voir des actes de colère, effets inévitables des outrages & de l'injuſtice.

Conçoit-on la faute de la nobleſſe qui va s'unir intimément à l'ordre du clergé, dont le ſacrifice dans les circonſtances préſentes étoit indiſpenſable ? Ne devoit-elle pas mettre ſa politique à capituler plus avantageuſement au milieu des ruines de cet ordre, dont elle ſe ſeroit fait un utile rempart ?

Quelle démence de la part de ces deux ordres, & quelle ignorance des temps & des lumières, de vouloir ſe défendre dans ce ſiècle, en s'envelop-

pant de toutes les inſtitutions des ſiècles que nous mépriſons profondément!

Comment juſtifier leur opiniâtre réſiſtance à ſe réunir aux communes ? Les violences, les outrages, les haines terribles qui en ont été la ſuite, ne ſont-elles pas leur ouvrage ? Peut-on s'étonner après ces événemens, que les communes n'aient vu dans la nobleſſe & le clergé, que des hommes dont la haine étoit d'autant plus dangereuſe pour l'avenir, qu'elle avoit été plus impuiſſante à préſent ? Dans ces circonſtances, former de ces hommes deux ordres, ou un ſeul ordre ſéparé, les déclarer partie intégrante de la légiſlation, laiſſer dans leurs mains un très-grand pouvoir; ce n'étoit pas ſe réconcilier avec des ennemis calmés, c'étoit les déchaîner après les avoir outragés, c'étoit leur aiguiſer des armes pour la vengeance.

Enfin, plus on réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, plus on incline à croire que les communes emportées par les événemens & les paſſions, ſe ſont trouvées dans ces conjonctures terribles où il eſt trop difficile & même dangereux, de faire tout ce qui ſeroit mieux.

Même en convenant que la ſéparation des ordres eſt en général une bonne loi dans une monarchie, on doutera beaucoup ſi cette loi étoit convenable dans ce moment à la nôtre, & ſi nous ne devons pas revenir lentement à cette inſtitution, au travers du temps, & guidés par l'expérience; comme

on

on revient des paſſions à la raiſon, par une longue ſucceſſion de ſentimens plus modérés.

Mais ce que l'on conclura nettement, c'eſt qu'il n'appartient point à la nobleſſe & au clergé de ſe plaindre d'un anéantiſſement qu'ils ont eux-mêmes provoqué avec une imprudence incroyable : que diroit-on d'un laboureur, qui oſeroit murmurer de ne point recueillir de bon grain, après avoir ſemé de l'ivraie ? Il eſt permis à quelques politiques de blâmer l'anéantiſſement de toute diſtinction dans une monarchie ; mais telle a été la conduite de la nobleſſe & du clergé, qu'ils ſont comptables envers la nation, des maux mêmes qu'ils ont forcé les communes à leur faire.

Amis de la paix, vous ramenerez bien des eſprits ; vous terminerez bien des diſputes en faiſant enviſager ſous ce point de vue l'unité du corps de nos repréſentans, & ſans décider de ce qui eſt bon à la monarchie en général, contentez-vous de montrer ce qui convenoit peut-être dans ces circonſtances à la nôtre.

Examen de l'inſtitution d'une chambre unique de Repréſentans.

Cependant ne croyez pas que l'inſtitution d'une Chambre unique ſoit auſſi dangereuſe qu'on a voulu le dire ; la nature & le caractère, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, d'une aſſemblée légiſlative, dépendent

principalement de la durée du pouvoir de ſes membres ; & peut-être qu'en bornant la durée de chaque légiſlature à deux années, on a plus fait pour tempérer l'ambition ſi redoutée d'un corps légiſlatif unique, que ſi l'on avoit inſtitué une ſeconde chambre (1),

(1) Pour contenir les paſſions qui doivent naître & fermenter dans le foyer d'un grand corps tel qu'une chambre unique, quelques perſonnes propoſoient l'inſtitution d'un ſénat, dont les places ſeroient à vie.

Une telle inſtitution, loin de remplir ſon objet, ſeroit évidemment dangereuſe ; des ſénateurs à vie, n'ayant plus rien à eſpérer ni à craindre de la nation, ſe jeteroient infailliblement du côté du monarque, qui pourroit ſe les attacher par de grands dons & par de plus grandes eſpérances.

Cette inſtitution ſeroit donc une force enlevée à celle de la nation, pour l'ajouter à la force du monarque ; elle produiroit l'un de ces deux effets ;

Ou le ſénat à vie attaqueroit, de concert avec le monarque, la chambre des repréſentans par une corruption ſourde, ou la chambre des repréſentans attaqueroit, par la force des lois, les ſénateurs corrompus.

Le premier cas ſeroit très-vraiſemblable & très-dangereux ; le ſecond ne le ſeroit pas moins : quand les différens pouvoirs politiques ne peuvent ſe balancer par leurs paſſions mêmes, & qu'ils ſont obligés de recourir à l'autorité des lois, le combat eſt très-dangereux, & les lois mêmes ont déja reçu une atteinte preſqu'irréparable : quels moyens ſûrs, prompts & doux, pourroit-on établir pour accuſer, juger & punir les prévarications des ſénateurs à vie, ſur-tout quand ces prévarications ſeroient devenues générales ?

On doit bien remarquer à ce ſujet, qu'en formant une conſtitution, on doit toujours prévoir la corruption des hommes, & ne jamais compter ſur les vertus qui ne ſont point un effet de l'intérêt même de leurs paſſions.

en prolongeant le pouvoir des repréſentans juſqu'à ſix ou ſept années; & bien-loin de craindre l'ambition de la chambre unique de nos repréſentans, je craindrois bien davantage leur indifférence.

Ce n'eſt point ſur l'aſſemblée nationale que nous voyons aujourd'hui, qu'il faut ſe former une idée de celles qui ſuivront; nous avons vu celle-ci agitée de paſſions violentes, & de mouvemens extraordinaires, & je ne redoute pour les autres, que les petites paſ-

---

D'autres politiques avoient placé le contre-poids d'une chambre unique dans l'inſtitution d'une ſeconde chambre, ſous la forme d'un ſénat, dont les places ſeroient à temps.

Un tel corps ne formeroit jamais un contre-poids ſuffiſant dans la conſtitution monarchique; il ſeroit, par ſa nature même, toujours confondu avec celui des repréſentans; ils ne formeroient enſemble qu'une chambre unique renforcée.

Si chaque membre de ce corps ſe conſidère & s'eſtime davantage, comme ſénateur, il ſera animé de l'intérêt d'être nommé une ſeconde fois; & de-là ſuit la néceſſité de ménager les repréſentans de la nation, où ſont ſes électeurs.

Si chaque ſénateur ſe conſidère plutôt comme membre des communes que comme ſénateur, il ſentira bien plus l'intérêt de favoriſer les entrepriſes d'un corps dont lui & ſes enfans ſeront toujours, que de remplir les devoirs de ſénateur qui ne durent qu'un moment, & de ſoutenir la prérogative royale dont un autre jouit.

Enfin, pour ſe réſumer: l'inſtitution d'un ſénat à vie donneroit trop de force au pouvoir exécutif, & celle d'un ſénat à temps ne tempéreroit point aſſez la force du corps légiſlatif. La première inſtitution ſeroit dangereuſe, & la ſeconde pour le moins inutile.

ſions & la langueur dans tous les mouvemens, d'où peut réſulter l'indifférence, le pire danger pour la liberté civile.

Je vais tâcher d'expliquer mes idées ſur ce ſujet.

Tout citoyen, membre d'un corps particulier inſtitué dans la grande ſociété générale, peut être animé de trois intérêts fort diſtincts; l'intérêt de l'*homme*, l'intérêt de *corps*, & l'intérêt de l'*état*.

L'intérêt de l'homme, qui dépend de ſa conſtitution phyſique & de ſes habitudes morales, ſe réduit, dans la ſociété civile, à chercher ſon bonheur, ſoit dans les richeſſes, ſoit dans le pouvoir, ſoit dans l'eſtime publique, ſoit dans l'exemption de toute paſſion, ou le repos.

L'intérêt de *corps* incite chacun de ceux qui en ſont partie, à ſeconder les paſſions de l'*homme*, par tous les moyens qu'on peut tirer de ſon corps; auſſi quand ce corps eſt très-puiſſant, & quand les membres y ſont attachés pour toujours, ou pour long-temps, le parti qu'ils en peuvent tirer eſt ſi grand, que chacun confond alors l'intérêt de l'*homme* avec l'intérêt de corps.

Enfin, l'intérêt de l'*état* ſe meſure dans tous les cœurs ſur les moyens que la conſtitution de l'état préſente à chacun pour s'y rendre heureux: quand les intérêts de l'*état* coïncident, pour ainſi dire, avec les intérêts de l'*homme* & les intérêts de *corps*, & que tous les trois tombent ſur les mêmes points, il réſulte

de cet accord la plus grande force morale qu'il ſoit poſſible de donner à des citoyens.

Mais ce chef-d'œuvre de ſageſſe eſt bien rare ; preſque toujours, au contraire, les intérêts de l'*homme* & les intérêts de *corps* contrarient les intérêts de l'*état* ; & ce qui arrive de plus heureux dans nos gouvernemens, eſt d'inſtituer les corps & l'état, de manière que n'étant pas oppoſés par leur nature même, ils puiſſent du moins accorder ſouvent leurs intérêts, & ne ſe combattre jamais à outrance : c'eſt à-peu-près cet état moyen qu'on peut obſerver dans nos meilleurs gouvernemens connus. L'harmonie complète des intérêts de l'*homme*, du *corps* dont il eſt membre, & de l'*état* dont il eſt citoyen, ne peut s'obſerver encore nulle part.

Il ſeroit très-facile de faire l'application de ces idées à nos parlemens de France, dans leſquels des magiſtratures inamovibles & héréditaires, exerçant de très-grands pouvoirs, avoient entièrement confondu les intérêts de chaque homme, avec ceux de ſon corps, en les oppoſant en même-temps aux vrais intérêts de l'état.

On pourroit auſſi conſidérer le parlement d'Angleterre, compoſé d'une chambre où les pouvoirs ſont inamovibles, & d'une autre où ils durent ſept ans & peuvent ſe renouveller encore ; on verroit que l'intérêt de ces deux corps, par l'importance & la durée de leurs pouvoirs, abſorberoient tous les intérêts particuliers de leurs membres, & combattroient ſans

ceſſe les intérêts de l'état, ſi l'on n'avoit eu l'art de les inſtituer de manière à ſe combattre l'un & l'autre, & à ſoutenir l'état par ce combat même.

Mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici, & je ne cherche qu'à déterminer le genre & le degré de paſſion qui animera nos aſſemblées nationales; & d'abord on ne ſauroit nier que l'intérêt propre du corps légiſlatif ne doive être très-foible dans le cœur de chaque membre. Se voyant dans ce corps pour deux années ſeulement, & dans l'état pour toujours, nul ne pourra balancer entre l'intérêt de l'un & celui de l'autre.

Qu'importe, en effet, de travailler péniblement à l'accroiſſement du pouvoir d'un corps où peut-être on ne rentrera plus? Quel eſt l'intérêt de ſe donner des maîtres qui peuvent, toute votre vie, vous opprimer comme ſujets, dans la foible eſpérance de partager, encore quelques momens, ce pouvoir avec eux comme députés? Non, ce calcul n'eſt pas dans le cœur humain, & l'expérience a toujours prouvé que l'extrême brièveté d'un pouvoir auquel tous peuvent prétendre, tarit dans ſa ſource l'ambition de chacun. Les paſſions qu'on traite d'inſenſées, ne laiſſent pas d'avoir un calcul très-juſte & une ſorte de ſageſſe; elle conſiſte à tâcher de meſurer, à-peu-près, les travaux ſur les jouiſſances; & quand la diſproportion eſt trop grande, comptez que les ſentimens reprennent leur niveau, & le cœur reſte calme.

Après avoir vu que l'intérêt de *corps* ſera très-foible dans chaque membre de l'aſſemblée nationale, voyons

quelle ſera l'influence de l'intérêt de l'*homme*.

On conviendra que ſi, par notre conſtitution nouvelle, le roi ne peut point armer l'intérêt de *l'homme* contre l'intérêt du corps légiſlatif, ce corps à ſon tour, n'ayant ni argent à donner, ni places à promettre, ne peut eſpérer aucun ſecours de la paſſion dominante de chaque homme.

Et quand à la paſſion la plus énergique, le deſir de l'eſtime, & l'amour de la gloire, il n'appartient ni au monarque, ni à l'aſſemblée nationale de la ſatisfaire; elle n'attend rien que des faveurs de l'opinion publique; & remarquez encore que ce deſir de gloire s'affoiblira à meſure que les objets traités dans l'aſſemblée nationale, deviendront moins importans & plus minutieux.

L'intérêt particulier de chaque membre ne s'unira donc point, ou ne s'unira que foiblement à l'intérêt de *corps*, déjà foible en lui-même: mais que devons-nous attendre de l'intérêt de l'*état*, & quelle ſera ſon énergie? je l'ignore encore; & juſqu'à l'établiſſement des lois de l'éducation, des fêtes nationales, & ſurtout des lois rénumératoires, on ne peut, je crois, rien prononcer ſur le degré d'intérêt que chaque Français concevra pour la patrie.

A ne conſidérer que la conſtitution politique même, ſon plus grand défaut, peut-être, eſt d'affoiblir trop l'intérêt d'état & l'énergie des paſſions utiles, par l'anéantiſſement total des diſtinctions, & par l'extrême abréviation de la durée de tous les pouvoirs.

Je ſuppoſe, en effet, d'après toutes les apparences, que la France ſoit réglée à l'avenir ſur le plan de la paix, autant qu'elle l'étoit autrefois ſur celui de la guerre & des tracaſſeries étrangères; je ſuppoſe encore que nos lois fiſcales, civiles, criminelles & militaires ſont achevées; il s'en faudra bien alors que nos aſſemblées nationales préſentent ces grands intérêts qui nous tranſportent aujourd'hui; il faut même eſpérer qu'elles ſeront bornées aux détails économiques de l'adminiſtration d'une grande famille; & malheur à nous s'il en arrivoit autrement!

Mais quand nous ſerons parvenus à ce point où nous devons tendre rapidement, & que notre ſituation enfin ſera fixée, je demande quelle ſera la paſſion énergique & générale que les Français pourront tirer du ſein de leur conſtitution même.

Il ne faut point juger du peuple par ce moment de mutinerie, d'audace & d'ivreſſe de l'égalité: quand le calme ſera rétabli, vous verrez les citoyens pauvres, les citoyens riches, & même les citoyens nobles, reprendre inſenſiblement dans l'état le degré que leur aſſigne l'opinion fortifiée de l'habitude, à-peu-près comme des liqueurs d'une peſanteur inégale, ſe mêlent dans une forte agitation, mais ſe ſéparent dans le repos, & ſe replacent ſelon leur peſanteur ſpécifique. Alors ce peuple dont on craint tant aujourd'hui les excès, contractera inſenſiblement la plus profonde indifférence pour ſes aſſemblées biennales, où il ne verra qu'une diſtraction incommode, bien plutôt que

l'exercice

l'exercice d'une grande puiſſance : trouvant dans les lois des barrières contre la licence, ſans puiſer dans la conſtitution des ſentimens vifs pour la liberté, ce peuple ne tirera que de lui-même ſes paſſions bonnes ou mauvaiſes, utiles ou dangereuſes.

Quant aux citoyens d'une claſſe plus relevée, quelle ſera leur paſſion ? Sera-ce l'ambition de ſervir l'état dans l'aſſemblée nationale ? Penſe-t-on que l'ame même la plus active ſoit fort tourmentée du deſſein d'abandonner ſa province, ſes amis, ſes parens, ſa famille, & de ſe tranſporter dans une terre qui lui eſt étrangère, pour y traiter le plus ſouvent des détails purement économiques de l'intérieur du royaume, avec une aſſiduité fatiguante, & l'eſpoir tout au plus d'une eſtime partagée avec pluſieurs autres ; eſtime même à peine acquiſe, qu'elle ſera effacée par la paſſage de la foule des nouveaux repréſentans, qui ſe plairont à chaſſer devant eux, comme de la pouſſière, la mémoire & les ſervices de leurs devanciers ?

Trouvera-t-on dans les ſimples municipalités & les petites aſſemblées provinciales, un reſſort plus puiſſant ? je ne le crois pas. Des pouvoirs ſi bornés par leur durée & par leurs objets, pourront-ils former un principe de paſſion énergique & publique ? Et n'eſt-il pas à craindre que dans cette indifférence, les ames actives & fortes ſe repliant ſur elles-mêmes, & dédaignant de s'appliquer au gouvenement, ne l'abandon-

nent à ces petits intrigans ſubalternes, à ces fripons de toute les claſſes, qui ne ſavent qu'acheter des autres, ou ſe vendre eux-mêmes (1).

En un mot, qu'on l'examine bien, l'objet propre de notre conſtitution nouvelle paroiſſant être la tranquillité qui naît de l'égalité, il s'agit de ſavoir ſi dans une monarchie & chez un grand peuple d'un caractère

---

(1) L'Aſſemblée nationale a redouté l'eſprit des Provinces, & c'eſt pour l'anéantir qu'elle a voulu morceler le Royaume, & donner de nouveaux centres à toutes les opinions, & de nouvelles directions à toutes les habitudes : cette entrepriſe hardie, dans tous les temps, peut, ſelon quelques bons citoyens, devenir funeſte dans celui-ci : c'étoit le moment, diſent-ils, de planter à la hâte, un clou dans cette roue emportée par un mouvement trop rapide, & ce n'étoit pas celui de l'augmenter beaucoup plus.

Ils ajoutent : ſi l'eſprit der Provinces ſembloit ſi dangereux : pouvoit-on eſpérer qu'elles ſe ſoumettroient à une diviſion qui anéantit cet eſprit ? & ſi l'on a compté ſur leur ſoumiſſion, l'eſprit des Provinces étoit-il donc ſi dangereux ?

Ces hommes prétendent qu'au lieu de briſer en morceaux ce reſſort ancien, formé par l'attachement des Français à leur Province, il falloit au contraire ſe faire un art de le fortifier en le dirigeant vers un centre commun, le bien de la France entière. Il falloit, diſent-ils, former un patriotiſme général de tous ces patriotiſmes particuliers ; alors on ne riſquoit preſque rien : mœurs, uſages, habitudes, préjugés, tout étoit conſervé, & l'édifice des Municipalités, cet édifice ſi deſiré, & le dernier aſyle de la Nation égarée, ſe ſeroit élevé ſans peine, comme ſans délai, ſur des fondemens reſpectés & chéris. La main du dernier ouvrier, diſent toujours ces mêmes hommes, ſuffit pour démolir : mais le ſeul génie de l'architecte ſait édifier : & quelle ſituation affreuſe de voir nos Députés établir des diſputes interminables, aſſis ſur des débris qui nous écraſent ?

Je ne ſais ſi ces hommes ont raiſon, mais leurs plaintes & leurs craintes ſont bien excuſables ?

actif, inquiet & léger, cette conſtitution ſera aſſez forte pour changer ſon caractère, ou ſi ſon caractère ne ſera pas aſſez fort pour faire changer la conſtitution.

Il s'agit de ſavoir ſi la conſtitution, en le conduiſant à l'indifférence, n'offrira pas des moyens au monarque pour le ramener au deſpotiſme, ou ſi ſon caractère, en le précipitant vers des nouveautés, ne ruinera pas la liberté même.

Je ne puis m'empêcher de faire, en paſſant, une réflexion ſur ce ſujet; j'ai toujours entendu avec étonnement reprocher à la conſtitution anglaiſe, comme des défauts, ce qui me ſembloit des moyens de ſalut & des principes de force.

Je partois de ce point de morale pratique, qu'il ne faut point conduire l'homme au bien-être par le repos, mais à l'eſpérance du repos, par le mouvement continuel d'une paſſion utile : en appliquant enſuite, comme on le doit, ce principe aux grandes ſociétés civiles, je voyois dans la conſtitution anglaiſe l'énergie des paſſions excitées, tantôt par l'ambition d'obtenir, dans la chambre des communes, un pouvoir d'une aſſez longue durée, tantôt par l'amour de la patrie & de la liberté, que les craintes d'une corruption toujours exagérée, alarment vivement, tantôt enfin par l'eſpérance d'une pairie inamovible & héréditaire.

Je voyois encore tous les corps qui compoſent ce gouvernement, dans un choc ſouvent violent; mais de ce choc même réſultoit un état de compreſſion

mutuelle, qui augmentoit le reſſort de chacun; enfin, je voyois toutes ces paſſions ſe changer fréquemment en patriotiſme ſublime par les rivalités entre l'Angleterre & la France; en un mot, ce corps me ſembloit auſſi animé que vigoureux, ſes combats même prouvoient ſa force, & tout, juſqu'aux vices de quelques particuliers, ſembloit être combiné pour le maintien de la liberté publique.

Je dirai encore quelques mots ſur ce ſujet.

Il n'y a guère que trois manières de conſerver un gouvernement libre, ou par la vertu des citoyens, ou par l'oppoſition & le combat des paſſions dangereuſes, ou par l'oppoſition de la vertu de quelques-uns avec les paſſions nuiſibles de tous les autres.

De ces trois modes d'inſtitutions politiques, le premier eſt entièrement chimérique, puiſqu'il conſiſte à faire d'honnêtes gens de tous les citoyens : ce n'eſt pas dans le temps où nous ſommes qu'il faut y penſer.

Le ſecond mode d'inſtitution ne ſuppoſe que des hommes vicieux, qui ſe combattent les uns les autres. Il eſt plus applicable à la foibleſſe humaine, & ſurtout à l'état du genre humain dans l'Europe moderne.

Enfin, la troiſième méthode conſiſte à former de la vertu une paſſion dans le cœur d'un grand nombre de citoyens, & à maintenir ſans ceſſe le gouvernement, en oppoſant cette paſſion utile, aux efforts des paſſions dangereuſes. Ce mode d'inſtitution eſt le chef-d'œuvre de la politique, & la ſeule perfection où nous puiſſions prétendre.

Jusqu'à présent il n'y a rien dans nos lois nouvelles qui rempliſſe la ſeconde inſtitution, & la troiſième encore moins ; on n'y voit rien qui faſſe balancer entr'elles les paſſions dangereuſes, ni rien qui puiſſe faire de la vertu une grande paſſion publique. Notre immenſe vaiſſeau eſt à-peu-près achevé ; mais où ſont les vents qui peuvent le pouſſer à ſon terme ?

J'oſe le dire, les paſſions & l'ame capables d'animer le corps de ce grand empire, d'une vie uniforme & ſoutenue, on peut encore, au défaut des lois politiques, les trouver dans les lois de l'éducation, dans les inſtitutions ſur les mœurs, dans les fêtes publiques, & ſur-tout dans l'art de diſtribuer des récompenſes. Raſſurons-nous donc, & croyons que nos aſſemblées nationales ſauront bien retrouver ces grands principes où ils ſont, pour les appliquer à notre conſtitution, où ils ne ſont pas. Voici ſeulement tout ce que j'en veux conclure ; c'eſt que les alarmes qu'on a voulu nous donner ſur l'ambition & l'effervescence paſſionnée de nos aſſemblées nationales réduites à une chambre unique, ſont ſi fauſſes, que les craintes oppoſées me paroiſſent beaucoup plus fondées ; & que ſi notre conſtitution eſt menacée, c'eſt par le défaut des grandes paſſions & non par leur excès.

XIII.

De l'esprit de suite dans les Assemblées Nationales.

Une erreur sensible, à mon avis, au sujet de l'institution d'une chambre unique des représentans, est de lui supposer un grand esprit de suite & d'union, d'une législature à l'autre. On a voulu croire que de deux en deux années, cette chambre communiqueroit à ses successeurs, comme un héritage respecté, ses projets à suivre, ses décrets à soutenir; & ceci a été l'un des plus puissans argumens contre le *veto suspensif*: quelle sera, disoit-on, la valeur de ce *veto* contre trois assemblées, dont les deux dernières ajouteront l'esprit d'obstination, qui fait soutenir une mauvaise loi, à l'esprit d'imprudence ou d'ambition qui la fit proposer par la première?

Mais il me semble qu'à bien consulter le cœur humain, il doit arriver précisément le contraire. Des Sénateurs permanens, inamovibles & héréditaires contractent un esprit de corps & de suite, qui fait le caractère propre de leur ambition; mais quand le corps seul est permanent, & que l'amovibilité est dans tous les membres, l'esprit de corps n'est qu'une ombre qui n'a pas même le temps de se former dans la courte durée de chaque assemblée; ces chambres qui composeront les diverses législatures, n'auront rien de commun que le nom; la vanité de mieux faire,

deviendra une sorte de jalousie qui les fera pencher à penser & faire autrement, bien plutôt qu'à imiter; loin de s'approprier les projets d'ambition, ou de lois de leurs prédécesseurs, leur gloire sera de les effacer par d'autres projets & d'autres lois ; & dans le combat qui s'établiroit par un *veto* entre le roi & l'assemblée nationale, je suis convaincu que les assemblées suivantes seront en général plus favorables au *veto* du prince, qu'au projet de loi d'une assemblée rivale. Ainsi, dans l'institution d'une chambre unique, où quelques politiques n'ont craint que l'excès de sa force avec des rois foibles, j'ose penser que l'excès de sa foiblesse avec un prince habile, seroit cent fois plus dangereux.

XIV.

Du tribunal pour juger les accusations capitales.

On vous objectera souvent, contre l'institution d'une chambre unique, l'impossibilité de trouver un tribunal équitable pour juger les accusations capitales. Si l'on prend ce tribunal, vous dira-t-on, dans l'assemblée nationale, l'accusateur alors devient juge. Le formera-t-on hors du sein de l'assemblée ? Quelque part qu'on le prenne, l'accusateur paroîtra si puissant, & le tribunal si dépendant, qu'il ne sera plus possible de conserver l'opinion de l'équité dans les jugemens.

Dans toutes ces objections, ces politiques semblent se créer des monstres pour avoir le plaisir d'en paroître dévorés: on ne doit point considérer l'accusation

d'une assemblée nationale, comme celle d'un particulier ; quand un homme se rend accusateur, il est un ; il n'a qu'une ame, qu'un esprit ; c'est l'intérêt de la vengeance ou du dédommagement : mais quand une grande assemblée est accusatrice, à moins que le délit ne soit aussi criant qu'évident, l'accusation n'est jamais que le résultat de la pluralité, & d'une pluralité toujours plus foible à mesure que le délit est moins grave ou plus douteux : combien de Membres, après avoir rejeté tout haut cette accusation dans leur opinion, & par leur suffrage, continueront à la désapprouver au fond de leurs cœurs ? Assurément on ne peut pas dire que ces hommes fassent partie dans l'accusation intentée au nom de l'assemblée nationale ; & ils peuvent être juges sans inconvéniens.

D'ailleurs, l'intérêt véritable d'une assemblée nationale est de trouver celui qu'elle accuse, innocent, au lieu que l'intérêt du particulier accusateur, est presque toujours de le trouver coupable.

D'après ces idées, est-il donc bien difficile de former dans le sein de l'assemblée nationale, un tribunal équitable aux yeux même de l'accusé, en admettant simplement, & dans une très-grande étendue, la liberté des récusations ?

XV.

Du pouvoir de corriger la Constitution.

Amis de la paix, quand on vous parlera de notre nouvelle constitution, bornez-vous aux grandes difficultés,

cultés, & mépriſez les petites; avec les hommes qui ne ſavent faire que de petites difficultés, les grandes réponſes ne ſont jamais entendues.

Mais enfin, pour vous mettre à votre aiſe avec tous les eſprits, accordez ſans peine qu'il ſe peut, après tout, que nos nouvelles lois politiques aient pluſieurs vices connus, & encore plus d'inconnus: mais leur direz-vous, un caractère qui peut effacer tous les défauts de cette conſtitution, c'eſt la liberté qu'elle nous ménage, de les corriger tous.

Remarquez-le bien: la première choſe que font tous les légiſlateurs, eſt d'enlever au peuple la diſpoſition de l'avenir, ſous le prétexte de lui aſſurer le préſent; dans la crainte qu'il ne change le bien en mal, on lui ôte la puiſſance de changer le mal en bien, & c'eſt une grande injuſtice comme une grande faute.

L'injuſtice eſt très-grande, puiſqu'enfin une nation eſt la ſeule ſouveraine d'elle-même; c'eſt de plus une grande faute, puiſque les abus étant toujours au profit du petit nombre, ils ne peuvent jamais être véritablement corrigés que par le plus grand.

Auſſi, ce que les hommes ſages doivent d'abord conſidérer dans une conſtitution politique, n'eſt pas tant la manière dont elle règle à préſent l'ordre public, que les reſſources qu'elle ſe ménage pour en réparer le déſordre à venir. La plus grande ſageſſe d'une légiſlation eſt moins peut-être d'établir le bien que de préparer d'avance les remèdes pour les maux qui naîtront du bien même.

Il me ſemble que notre conſtitution offre cet avantage, & nous en jouirons peut-être plus qu'aucun peuple libre du continent de l'Europe. Les Anglais même, faute d'avoir bien placé les idées de la ſouveraineté, ont ſoumis la nation à leur parlement, qu'ils regardent comme le vrai *ſouverain*; & confiant le pouvoir de corriger au même corps qui a l'intérêt d'abuſer, il arrive que la nation qui ſe plaint, règne quelques jours, & que cinq ou ſix cents citoyens dont elle ſe plaint, règnent ſept ans & même toujours.

Notre conſtitution, en proclamant cette vérité fondamentale, de la ſouveraineté de la nation, en abrégeant enſuite la durée du pouvoir des repréſentans, a rapproché tous les pouvoirs de leur véritable ſource, & du moins celui de corriger les abus, reviendra ſans ceſſe dans les mains du peuple qui les ſouffre.

XVI.

Amis de la paix, quand vous aurez montré à tous ces eſprits inquiets ou prévenus, qu'il eſt bien téméraire de condamner une conſtitution politique avant ſon épreuve; qu'en jugeant même des effets de notre conſtitution nouvelle, autant que la ſimple ſpéculation peut le permettre, elle n'aura point les inconvéniens qu'on annonce; qu'enfin, en ſuppoſant tous les défauts, on doit ſe raſſurer par l'heureux pouvoir qu'elle a ménagé à la nation de les corriger tous; vous pourrez, après ces réflexions, eſſayer ſur les eſprits le moyen le plus efficace, celui de l'intérêt propre.

Tâchez de ramener doucement les détracteurs de quelque ordre qu'ils soient, à comparer ce qu'ils étoient à ce qu'ils pourront être, & je doute qu'avec un peu d'attention ils ne finissent par calmer leur ame trop aigrie.

Je ne suis point assez insensé pour prétendre que vous consolerez de leurs pertes les courtisans & les grands seigneurs, ou nos évêques & nos abbés commendataires, nos fermiers, nos receveurs-généraux, nos intendans, nos magistrats; quels dédommagemens faire envisager à ces gens-là ? comme ils n'étoient tout qu'autant que la nation n'étoit rien, il est clair qu'ils ne feront rien quand la nation sera quelque chose : dans toute révolution excitée par les excès du despotisme, & de son affreux cortège, il est indispensable que la joie publique fasse verser des larmes à ceux qui rioient auparavant des pleurs de tout le monde.

Amis de la paix, laissez donc les hommes de cette espèce, & n'entreprenez jamais de les appaiser, ni par les idées de justice, ni par l'image de la liberté : le malheur de ceux qui ont exercé le pouvoir arbitraire est d'être avilis au point de supporter plus péniblement l'égalité que la servitude : ils aimeront mieux obéir toujours aux fantaisies de quelques-uns, que de ne pouvoir jamais faire obéir les autres aux leurs.

Tout ce que vous pouvez faire, hommes sages & indulgens, & ce que vous ferez sans doute, c'est de ménager & de plaindre ces hommes que leur naissance,

leur éducation, leurs habitudes, leurs préjugés rendent aujourd'hui si malheureux : mais après eux, il est peu de citoyens à qui vous ne puissiez montrer les plus consolantes ressources dans l'ordre qui va naître.

De l'intérêt de la Noblesse.

Je me figure, par exemple, que vous êtes au milieu des nobles de votre province ; & vous leur dites : qu'étiez-vous donc sous ce gouvernement que vous pleurez ? Les premiers jouets de quelques grandes familles qui vous comptoient pour rien : & toute votre gloire consistoit à peine à restituer loin de la cour à quelques inférieurs, les mépris dont elle vous avoit accablés ; obligés de ramper, l'argent à la main, devant des valets & des courtisannes, quels honneurs, quelle fortune attendiez-vous de ce gouvernement si regretté ? Vos préjugés vous bornoient à la profession militaire, & vous maudissiez tous la profession militaire ; du sein de Versailles, la cour vous envoyoit des enfans despotes, qui, sous le nom de colonels, venoient tyranniser tous les hommes & même les vieillards de la noblesse militaire : cet absurde renversement de l'ordre, en faisant rire l'Europe, vous arrachoit des pleurs de honte & d'indignation ; votre honneur se flétrissoit, votre raison étoit dégradée, & vous rougissiez de votre avilissement.

Quelles plaintes ne formiez-vous pas contre les Ministres ? Quel mépris n'aviez-vous pas pour vos généraux ? Que de cris s'élevoient contre votre dis-

cipline militaire, puérile, ſouvent aviliſſante, toujours verſatile, & ſous le prétexte de la plus ſervile obéiſſance, étouffant la fierté du courage & la délicateſſe de l'honneur ?

Telle étoit pourtant votre profeſſion unique : que regrettez-vous donc ? Seroit-ce le pouvoir de tourmenter ceux que vous appeliez vos vaſſaux ? Regrettez-vous la liberté de dévaſter leurs propriétés pour le plaiſir d'aſſaſſiner quelques animaux ? Eſt-ce l'idée d'égalité d'une poignée d'inférieurs qui vous déſole ? Mais pourquoi l'idée de l'abaiſſement de tant de ſupérieurs inſolens, ne vous conſole-t-elle pas ? Quoi donc ! aimez-vous mieux recevoir des affronts que d'être privés du pouvoir d'en faire, & trouvez-vous la tyrannie ſi douce, que vous deviez l'acheter par votre eſclavage ? & comment pouvez-vous parler ſincérement de votre conſidération paſſée, ſous ce gouvernement, où la richeſſe dominant tout, la nobleſſe ne pouvoit s'enrichir qu'en s'aviliſſant à ſes yeux même ? Ne voyez-vous pas qu'un peu de vanité peut-être vous trompe en ce moment, & qu'en contemplant les décombres de quelques grandes familles de la cour, vous croyez y découvrir les vôtres ? Ah ! voyez plutôt dans ces décombres, des matériaux pour votre élévation future : que vous connoiſſiez peu les hommes, puiſque ce mot *d'égalité* vous fait peur ! quand même ils ſeroient aſſez éclairés pour la reconnoître, ils ne ſeront jamais aſſez ſages pour l'établir ; & quelque baſe qu'ils lui donnent dans leur théorie, comptez que

leurs actions sauront bien la rendre chimérique : il se passera des siècles entiers, soyez-en bien sûrs, avant que le caractère de la *noblesse* soit effacé de l'opinion publique : & retenez bien ceci, nobles du royaume, si vous & vos enfans prenez soin d'ajouter, à cet éclat factice de la noblesse, le prix réel de quelques talens, de quelques vertus, & sur-tout de l'affabilité ; non jamais il n'existera d'égalité entre le peuple & vous. Compterez-vous pour un malheur, la nécessité imposée à vos enfans de valoir quelque chose, pour être quelque chose, d'orner leur noblesse par le mérite ? Etiez-vous donc heureux par leurs vices, & craignez-vous de l'être moins par leurs vertus ? Leur prescrire la loi d'être utiles, n'est-ce pas leur commander le bonheur de leur famille & le vôtre ?

Intérêt du clergé.

Amis de la paix, vous aurez beaucoup plus de peine à calmer l'ame des ministres de la religion, irrités de toutes ces atteintes qu'ils appellent des attentats ; ce voile qu'on disoit sacré, & qui, durant tant de siècles, a couvert tant de passions & d'intérêts humains, est tout-à-fait déchiré ; ménagez ceux qu'il couvroit, & ne paroissez porter sur tous ces objets que des regards circonspects & douteux ; demandez doucement à ces hommes qui se plaignent d'avoir été dépouillés, laquelle de ces deux questions devroit être examinée la première : l'une, si la nation dépouille à présent le

clergé ; l'autre, ſi le clergé n'a pas autrefois dépouillé la nation ? [1]

Vous pouvez encore leur dire ; les conſeils de votre religion ne preſcrivoient-ils pas l'abandon de ces biens dont vous réclamez la propriété, & pouviez-vous invoquer les lois qui protègent les richeſſes, ſans démentir l'évangile qui les proſcrit ? Vous nous avez mis dans une ſituation telle, qu'il falloit refuſer de vous écouter, ou ceſſer de vous croire : & convenez que ſi le décret dont vous vous plaignez eſt une injuſtice aux yeux des lois civiles, vos murmures contre ce jugement ſeroit un vrai ſcandale aux yeux de notre religion.

Vous aſſurez que la religion catholique eſt perdue : comment cela ſe peut-il quand la religion chrétienne eſt affermie ? La baſe de cette religion divine, n'eſt-elle pas l'amour de Dieu & des hommes ? & n'eſt-ce pas l'affermir que d'en éloigner l'intolérance & la ſuperſtition qui nous avoient fait haïr les hommes, pour ne plus aimer Dieu.

Vous dites que les miniſtres de la religion doivent être puiſſans & conſidérés pour le bien de l'état même : & vous avez raiſon ; mais ils doivent être puiſſans par leurs exemples, & conſidérés par

---

[1] *Le Clergé*, dit Monteſquieu, *recevoit tant, qu'il faut que dans les trois races on lui ait donné pluſieurs fois tous les biens du royaume* ; auſſi le clergé a-t-il toujours éprouvé le ſort des cauſes violentes : l'excès dans les dons a conſtamment produit l'excès dans les reſtitutions.

leurs vertus : ces deux ſources véritables de reſpect & de puiſſance étoient taries; maintenant il ne tient qu'à vous de les faire couler.

Vous vous plaignez de n'être plus comptés pour rien dans le gouvernement: mais quoi! ne vous laiſſe-t-il pas la direction du reſſort dont vous dites vous-mêmes que l'énergie eſt ſupérieure à celle de tous les autres ? Le gouvernement nomme des magiſtrats pour infliger des peines temporelles, mais c'eſt à vous qu'il laiſſe le ſoin terrible & délicat de répandre dans les ames les eſpérances & les craintes qui rempliſſent un avenir infini: la nation s'eſt chargée de faire des lois pour ſuppléer la morale humaine; & c'eſt à vous qu'elle a confié le dépôt de la morale divine, où ſe trouve le complément & même le ſupplément de toutes les lois des hommes.

Ceſſez donc vos plaintes, ſi vous voulez qu'on ne croie pas que la vertu vous eſt trop difficile, & que vous êtes forcés d'y renoncer; car enfin, ſi vous êtes vertueux, vous deviendrez les premiers hommes de l'état; on a ſeulement déplacé pour vous le pouvoir & l'eſtime; & ce que vous pouviez atteindre auparavant par l'intrigue & le ſcandale, vous l'obtiendrez à l'avenir par les vertus & la ſimplicité: à ce compte, les honnêtes gens gagnent ce que les méchans perdent : c'eſt à vous maintenant de juger ſi vous devez vous plaindre de vos pertes.

Intérêt de tous les citoyens.

Hommes ſages, dans le ſein même du tiers-état vous trouverez des citoyens inquiets, que vous ferez rougir de leur ingratitude. Se peut-il, vous écrierez-vous, que vous ayez ſi-tôt oublié ce que vous étiez, & ce que vous avez ſouffert? Liſez donc cette déclaration des droits, cette charte de la nature, & ſans vouloir cenſurer ſes défauts, en critiques épineux, ſentez plutôt ſes vérités en bons citoyens & en hommes ſimples. Liſez-la donc & niez après, ſi vous l'oſez, que cet acte régénérateur, d'eſclave mutilé que vous étiez, ne faſſe maintenant de vous un homme tout entier?

Votre penſée n'appartiendra plus aux yeux d'un cenſeur, ni aux oreilles d'un délateur; elle ne ſera qu'à vous-mêmes & aux lois.

Votre conſcience ſera dans votre cœur & non dans la cervelle d'un fanatique : votre fortune ſera le prix de votre travail, & le gage aſſuré pour vos beſoins; elle ne ſera plus le prix de l'oiſiveté d'un autre, & la proie de ſes fantaiſies.

Votre liberté, dont les derniers valets & les plus viles maîtreſſes de tout homme puiſſant ſe jouoient, quand ils n'en trafiquoient pas; votre liberté ſera ſacrée pour le monarque même; on a mis les lois à la porte de toutes les priſons.

Et ces lois que vous receviez autrefois, comme les Juifs recevoient les lois de la divinité, du haut

d'une montagne & parmi les éclairs & le tonnerre; ces lois devenues vraiment humaines, feront votre ouvrage même; vous nommerez ceux qui vous les feront; que dis-je? vous les ferez vous-mêmes, quand vos concitoyens vous en jugeront dignes.

Comme vous ferez vos lois, vous choisirez vos magistrats; on ne verra plus l'infame trafic du droit de vous juger, vos fortunes & vos vies ne seront plus évaluées à prix d'argent, & vendues par un contrat public à des hommes à peine pubères, & qui n'étoient souvent connus que par l'abus de leur fortune propre, & de leur vie même.

Il y aura un honneur pour vous: & votre estime sera comptée pour quelque chose; sans anéantir la noblesse qui se croit distinguée par la seule naissance, vous en reconnoîtrez une autre qui se distinguera par la seule utilité publique; ou plutôt la noblesse sera ramenée à sa véritable origine, & ce torrent qui avoit causé tant de dégats dans son cours, la digue des lois saura le rendre utile en le faisant refluer vers sa source. Pouviez-vous espérer tant de biens? & si quelque chose est plus étonnant que leur conquête, c'est assurément la folie qui vous fait disputer sur votre conquête même, & l'imprudence qui vous expose à perdre le repos de votre vie entière par l'inquiétude d'un moment.

Enfin, amis de la paix, quand vous aurez épuisé tous les moyens, il vous reste à frapper un plus grand coup sur tous les esprits: c'est la menace & la ter-

reur d'une guerre civile : il ne s'agira plus alors d'écouter avec patience, & de répondre avec calme, il faudra vous livrer à toute l'énergie de votre ame; peindre en traits de feu, les malheurs qui grondent sur nos têtes, porter l'épouvante dans tous les cœurs, & les ramener à la paix par l'effroi de la plus exécrable discorde.

Hommes sages, devenez Minerve, saisissez son égide, & présentez à ces furieux l'image de la guerre civile comme la tête de Méduse pour les rendre immobiles; il me semble que je leur dirois: malheureux insensés, vous ressemblez à des passagers qui s'entredéchirent sur un vaisseau, pour quelques voies d'eau que les uns veulent boucher à leur manière, & les autres à la leur; dans un instant, passagers & vaisseau, tout va s'engloutir dans un gouffre; car enfin, grands-seigneurs, ministres-supérieurs de la religion, & vous factieux, conjurés même, s'il est vrai qu'il y en ait; qui que vous soyez, enfin, nous ne voulons point examiner votre but, ne parlons que de vos moyens; quels sont-ils pour nous amener à vos vues? La force ouverte? non, nous le pouvons pas, toutes les forces sont maintenant en action pour la liberté. Est-ce donc la ruse & la finesse? Mais quelle est cette ruse? celle de différer la constitution, d'entasser délais sur délais, de remuer, d'agiter le peuple en tout sens, de le pousser jusqu'à désespérer de tout bien, & de le dégoûter enfin de la liberté par la licence. Eh bien, nous vous accordons

tout ; les événemens ſuccéderont ſelon vos deſſeins ; le peuple ſe joindra à la populace ; il s'armera, il deviendra furieux, & ſe jetera ſans diſtinction, comme une bête feroce, ſur ceux même qu'il regardoit comme ſes frères ; il attaquera toutes les perſonnes, dévaſtera toutes les poſſeſſions. Eſt-ce là ce que vous voulez ? Mais vous, nobles de toutes les claſſes ; vous, prêtres de tous les ordres ; vous-mêmes, hommes factieux, que deviendrez-vous dans cet affreux tumulte ? Ce que vous deviendrez ? en pouvez-vous douter ? & votre imagination ne vous l'a-t-elle pas mille fois préſenté avec terreur ?

A l'inſtant où l'anarchie rompant les foibles digues de l'opinion qui l'arrêtent encore, ſe deborderoit en guerre civile, à l'inſtant où l'aſſemblée nationale ſeroit diſſoute & voudroit ſe diſperſer ; à cet inſtant affreux les premières victimes ſeroient tous les citoyens accuſés ou ſuſpects, nobles ou prêtres, factieux ou conjurés ; les premiers coups de poignards ſeroient pour leur ſein, les premiers flambeaux pour leurs maiſons, toutes les barrières fermées de diſtances en diſtances, d'une extrémité du royaume à l'autre, ne laiſſeroient plus échapper ni l'innocent, ni le coupable ; & je défie qu'un ſeul député, quel qu'il fût, pût éviter la mort qu'il recevroit en tournant de loin les yeux vers ſes foyers ; cette exécrable ſcène montreroit à l'univers épouvanté tous les crimes de la richeſſe & de la puiſſance, punis par toutes les fureurs de l'indigence & de la barbarie. O Français !

Français, nobles ou roturiers, minſtres de la religion ou laïques, grands ou petits, jetez les yeux ſur cet affreux tableau ; fixez-les ſi vous pouvez, & dans cette foule qui s'enfuit, qui ſe cherche, qui s'attaque, qui ſe défend, démêlez, qui ? vos amis, vos parens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes, percés de coups, mêlant votre ſang à celui de vos concitoyens, & votre cadavre à leurs cadavres. O concitoyens & amis (ne vous révoltez pas contre des noms ſi doux) ! dites-nous plutôt comment, à ces déchirantes idées, à ces funèbres images, nos députés de tous les ordres à l'aſſemblée nationale, ne s'uniſſent pas, ne ſe précipitent pas dans l'unanime vœu d'une conſtitution dont la ſeule attente eſt mille fois plus dangereuſe que tous ſes défauts ? Ceux même qui déteſtent cet ouvrage, comment ne travaillent-ils pas à le conſommer d'une commune ardeur ? Ah ! qu'ils jurent tant qu'ils voudront ſa perte au fond de leurs cœurs, mais que, pour prévenir la leur même, ils ſe hâtent de le faire exiſter.

Et nous qui ſommes loin de l'aſſemblée nationale ; nous qui recevons des lois ſans les donner, nous concitoyens de tous les partis, comment la haine, l'orgueil, la vile cupidité & toutes les paſſions honteuſes, nous aveuglent-elles au point de ne nous laiſſer appercevoir, dans la chute épouvantable de l'état, que la ruine des autres, & jamais la nôtre ? Comment ne voyons-nous pas que la guerre civile arrivant ſur les pas de l'anarchie, marcheroit pêle-mêle ſur tous nos

ossemens, à la lueur de l'incendie de toutes les maisons ? Qui de nous pourroit se dire : *ma famille & moi nous seront exceptés* ? Hélas ! les scélérats & les brigands seroient les seuls qui pourroient se flatter de survivre & de surmonter les monceaux de ruines où les honnêtes gens périroient écrasés.

Comment, à l'aspect de cette anarchie menaçante, les provinces ne se liguent-elles pas avec les provinces, les villes avec les villes, les familles avec les familles, pour assurer, par la plus libre circulation, par des dons même, la subsistance d'une populace qui s'endort au moins quand elle est rassasiée ?

Comment ne nous accordons-nous pas à calmer avec les plus flatteuses promesses, avec les exhortations les plus sages, ces ames grossières, irritées par l'excès de tous les besoins ; ces ames où toute étincelle peut allumer un incendie, où le soupçon se tourne en délire, & le moindre mouvement en convulsions & en fureurs ?

Bons citoyens, sans doute on vous a dit qu'il y avoit des hommes assez insensés, assez barbares pour se faire de la disette, ou plutôt de l'opinion de la disette, le plus meurtrier, le plus affreux des instrumens : on vous a dit qu'ils vouloient conduire le peuple à la guerre civile par une famine imaginaire, & de la guerre civile à une oppression réelle.

Hommes sages, vous ne croirez jamais de telles horreurs sans des preuves proportionnées à la graudeur du délit : on peut croire aux cruautés réfléchies de Scylla,

à la férocité ambitieuſe de Marius, aux crimes de la politique ſanguinaire de Richelieu, aux noirs artifices de Cromwell; on peut croire à tous les monſtres nés de l'ambition raiſonnée du cœur humain; mais doit-on admettre ces monſtres nés de l'abſurdité & de la folie? Eſt-ce au milieu des choſes impoſſibles, que les ambitieux vont chercher leurs crimes & leur fortune? Et quand on ſuppoſe la conception d'un vaſte projet, ne faut-il pas au moins ſuppoſer auſſi le ſens commun à celui qui le forme? Nous pouvons tous atteſter la malignité du cœur humain qui accuſe ſans preuve; mais devons-nous affirmer des forfaits ſi inſenſés, qu'ils ne pouvoient devenir dangereux que par la difficulté même de les croire?... Mais ſi ces crimes étoient vrais; ſi ces monſtres exiſtoient.... bons citoyens, je ne vous parle point de la dernière peine qu'il méritent; je ne la connois pas, mais voici la première: c'eſt de faire avorter, par notre ſageſſe & notre conſtance, toutes ces folies barbares. Hercule, enfant, étouffa des ſerpens qui s'étoient gliſſés dans ſon berceau: voilà l'image de la France étouffant, écraſant les ſerpens de la diſcorde, qui ſe ſont gliſſés dans le berceau de la liberté.

FIN.